



# Bulletin Officiel

N° 6084 Mercredi 15 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

### COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1 22-29

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE NEW BODY LINE 45-46

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 47-48

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE ZITOUNA 49

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS 50

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE 51

### INFORMATIONS POST AGO

ARABIA SICAV 52-53

SANADETT SICAV 54-55

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIE VALEURS 56

UNION DE FACTORING -UNIFACTOR- 57

SOCIETE UNIMED 58-59

## ANNEXE I

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- AMEN BANK
- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- AMEN BANK

**AVIS DU CMF**

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire  
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée  
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- Identité de l'initiateur :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

**IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

**V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

**VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

**VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

### **1- Politique industrielle :**

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

#### a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

#### b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

#### c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

#### d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

**2-Politique financière :**

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Coroprate Finance.

**3-Politique sociale :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

**VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :**

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

**IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :**

Néant

**X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :**

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

**XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

**XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

## **2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

## **3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

## **4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

## **5- Suspension et reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

## **XIII- Renseignements relatifs à la société visée :**

### **1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

### **- Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

**2-Administration, direction et contrôle:****Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

**Direction :**

**M. Walid SAIBI** : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

**Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 749 111 <b>Fax</b> : +216 70 749 045 <b>E-mail</b> : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 728 450 <b>Fax</b> : +216 70 728 405 <b>E-mail</b> : administration@finor.com.tn	2019-2021**

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

\*\*Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

**3- Renseignements concernant le capital :**

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-</b>	<b>2 018937</b>	<b>10 094685</b>	<b>50,47%</b>	<b>2 018937</b>	<b>50,47%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>1 981063</b>	<b>9905315</b>	<b>49,53%</b>	<b>1 981063</b>	<b>49,53%</b>
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

#### **4-Situation financière de la société :**

##### **4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

##### **4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

##### **4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

### **1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

## 2-Principales hypothèses de prévisions retenues

### 2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

#### 1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>	<b>8,8%</b>

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

#### ✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.



- Suite -✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifsgérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifsgérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

**2-Les charges de personnel**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

**3-Evolution des autres charges d'exploitation**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

**4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

**5-Dotation aux amortissements et aux provisions**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

**6-Impôts**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**2- Evolution du BFR**

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjours du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**3- Politique de dividendes**

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

## 1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
<b>Total revenus</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
<b>EBITDA</b>	<b>5 943</b>	<b>6 177</b>	<b>7 262</b>	<b>8 479</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
<b>EBIT</b>	<b>5 381</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
<b>Résultat net</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
<b>Résultat net retraité de l'exceptionnel</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

## 1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
<b>Actifs courants</b>	<b>56 195</b>	<b>59 433</b>	<b>67 377</b>	<b>76 458</b>
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 388</b>	<b>10 446</b>	<b>9 624</b>	<b>9 034</b>
<b>Total actifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<b>Passifs courants</b>	<b>38 624</b>	<b>40 413</b>	<b>44 760</b>	<b>49 794</b>
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 959</b>	<b>29 466</b>	<b>32 041</b>	<b>35 298</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>

- Suite -

## 1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
<b>Ajustements pour:</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
<b>CFO avant variations du BFR</b>	<b>5 482</b>	<b>5 336</b>	<b>6 362</b>	<b>7 364</b>
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>2 761</b>	<b>6 554</b>	<b>9 323</b>	<b>10 793</b>
<b>Flux liés aux activités de placements</b>				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinanciere				
Cession immofinanciere	4 925			
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>3 136</b>	<b>-1 000</b>	<b>-150</b>	<b>-150</b>
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-3 600</b>	<b>-2 701</b>	<b>-2 524</b>	<b>-3 059</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 297</b>	<b>2 854</b>	<b>6 649</b>	<b>7 583</b>
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :



- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES  
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci- après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

#### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.



- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site Internet de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.



- Suite -

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

**Notation de la société :**

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

**Notation de la banque:**

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.



**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2020/1 ».

**Montant :** 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

**Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

**Paiement :** Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Clause de remboursement anticipé :** Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

**Cotation en Bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS****Société NEW BODY LINE**

**Siège social :** Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW Body Line publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Indicateurs	1 <sup>er</sup> Trimestre			Exercice 2019
	2020	2019	Var (%)	
Production Lingerie Basique	50 228	36 791	36.52%	268 506
Production Lingerie intelligente	52 231	117 231	-55.45%	358 031
<b>Total Production vendue (en unité)</b>	<b>102 459</b>	<b>154 022</b>	<b>-33.48%</b>	<b>626 537</b>
CA Lingerie Basique	435 083	378 950	14.81%	2 374 459
CA Lingerie intelligente	506 172	1 119 455	-54.78%	3 409 184
<b>Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>941 256</b>	<b>1 498 405</b>	<b>-37.18%</b>	<b>5 783 644</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>0</b>	<b>60 646</b>	<b>-100.00%</b>	<b>85 599</b>
<b>Endettement LMT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

(i)- Les chiffres ayant servi pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2020, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2019 sont audités et définitifs.

- Suite -

## **COMMENTAIRES**

### **1. Production :**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la production totale en pièces de NEW BODY LINE a diminué de 33.48% avec un volume global de 102 459 pièces produites et vendues contre 154 022 pièces pour la même période en 2019.

Cette régression s'explique essentiellement par la baisse de la production de la lingerie intelligente de -55.45% qui n'a pas pu être compensée par l'augmentation de 36.52% dans la lingerie basique.

### **2. Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires global du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 a diminué de 37.18% et s'est élevé à 941 256 DT, contre 1 498 405 DT pour la même période en 2019.

Cette diminution provient essentiellement de l'arrêt de l'activité commerciale de nos clients à partir du mois février 2020 suite à la pandémie du Covid-19 en Europe.

Ces perturbations ont engendré un arrêt total des ventes dans le secteur textile en Europe.

Des commandes n'ont pas pu être livrées vu que nos clients ont fermé leurs dépôts de stockage. Leur livraison a été prévue le courant du mois d'Avril 2020.

### **3. Activité commerciale**

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, NEW BODY LINE a multiplié les efforts commerciaux pour bien lancer la nouvelle saison avec ses clients et se rapprocher de nouveaux clients.

L'activité commerciale de NEW BODY LINE a été marquée par :

- Exposition au salon «Interfilere» à Paris.
- Visite du salon « Première Vision » à Paris
- Des visites de clients à leurs bureaux en France.
- Des visites de clients à notre usine à Mahdia.

Durant le premier trimestre nous avons travaillé avec 11 clients dont 1 local.

NEW BODY LINE est entrain de développer des nouveaux produits pour les proposer à ses clients.

Nous sommes aussi en contact permanent avec nos clients pour garder le contact et gérer cette période de confinement.

### **4. Investissements**

La société NBL n'a pas fait d'investissement courant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### **5. Endettement**

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placement substantiels.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Tunisie Profilés Aluminium -TPR-**

Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020:

Indicateurs	1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2020	1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2019	Variation en %	Cumul au 31/03/2020	Cumul au 31/03/2019	Variation en %	Exercice comptable 2019
I- Chiffes d'affaires ( en DT)	28 629 557	34 720 123	-17%	28 629 557	34 720 123	-17%	159 585 680
- Chiffre d'affaires local	19 972 869	23 587 546	-15%	19 972 869	23 587 546	-15%	109 726 252
- Chiffre d'affaires à l'export	8 856 688	11 132 577	-20%	8 856 688	11 132 577	-20%	49 859 628
- Autres revenus		8 750	-100%	0	8 750	-100%	4 474 016
<b>Total des Revenus</b>	<b>28 629 557</b>	<b>34 728 873</b>	<b>-17%</b>	<b>28 629 557</b>	<b>34 728 873</b>	<b>-17%</b>	<b>164 059 696</b>
- Production en Valeur ( en DT)	30 018 486	40 097 207	-25%	30 018 486	40 097 207	-25%	160 223 633
III - Investissement( en DT)	171 769	106 379	61%	171 769	106 379	61%	767 961
- Investissements Corporels et Incorporels	171 769	106 379	61%	171 769	106 379	61%	767 961
- Investissements Financiers (titres de par	-	-	-	-	-	-	-
- Placements ( Fonds Gérés )	-	-	-	-	-	-	-
IV- Structure de l'endettement( en DT)	-	-	-	40 615 372	35 183 544	-	35 183 544
- Endettement à long et Moyen Terme	-	-	-	4 090 000	5 310 000	-23%	4 395 000
- Endettement net à court terme	-	-	-	36 505 372	30 788 544	-	30 788 544
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor ( en DT)				32 700 000	32 700 000		32 700 000

\*Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 et l'état d'urgence annoncé par Le gouvernement, la société a arrêté son activité depuis le 20/03/ 2020 par conséquent, les indicateurs sont arrêtés au 20/03/2020.

\* La structure de l'endettement et les placements sont arrêtés au 31/03/2020

\*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2020, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

\* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (DT)

\* Les indicateurs au 31/12/2019 sont retraités par rapport à ce qui ont été publiés au 31/12/2019 et sont provisoires avant audit des commissaires aux comptes

- Suite -

## **Commentaires et Faits saillants 1<sup>er</sup> trimestre 2020 comparés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019**

### **Chiffre d'affaires**

-Depuis le 20/03/2020, et suite confinement général, TPR a suspendu toute activité de production et de vente, par conséquent le chiffre d'affaires global arrêté au 20/03/2020 s'élève à 28 829 557DT. Notons que le chiffre d'affaires global arrêté au 31/03/2019 s'élève à 34 720 123DT.

\***Marché local** : Les ventes sur le marché local ont été impactées par la crise sanitaire, le chiffre d'affaires local réalisé au 20/03/2020 s'élève à 19 972 869DT contre 23 587 546 au 31/03/2019.

\* **Marché Export** : La crise sanitaire a touché négativement l'activité export, le chiffre d'affaires export arrêté au 20/03/2020 s'élève à 8 856 688DT contre un chiffre d'affaires export arrêté au 31/03/2019 de 11 132 577DT.

### **La production**

La production arrêtée au 20/03/2020 s'élève à 30 018 486DT contre 40 097 207DT arrêté au 31/03/2019.

### **L'Investissement**

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent au 20/03/2020 à 171 769 DT contre 106 379 DT au 31/03/2019

### **Endettement :**

L'endettement total s'élève à 33 498 567 au 31/03/2020 contre 40 615 372DT au 31/03/2019, soit une baisse de (-18%). Le niveau d'endettement a bien été maîtrisé malgré les effets néfastes de la crise sanitaire.

- L'endettement à MLT a enregistré une baisse de (-23%), passant de 5 310 000DT au 31/03/2019 à 4 090 000DT au 31/03/2020.

- L'endettement bancaire à court terme s'élève à 29 408 567DT au 31/03/2020 contre 35 305 372DT au 31/03/2019, soit une baisse de (-17%).

### **Placement :**

La valeur des placements s'élève à 32 700 000DT au 31/03/2020.



**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**BANQUE ZITOUNA**

Siège Social : 2, Boulevard Qualité de la Vie – 2015– Le Kram. Tunis.

La BANQUE ZITOUNA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 89.632.768 dinars pour le porter de 175.367.232 dinars à 265.000.000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2020, a été réalisée par la souscription en numéraire de **89.632.768 actions ordinaires de nominal 1 dinar l'action** et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de BANQUE ZITOUNA est ainsi porté à **265.000.000 dinars** divisé en **265.000.000 actions de nominal 1 dinar chacune** et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

**Adresse :** Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar  
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 26 février 2020, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2019, un dividende de :

**3,510 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **21 avril 2020** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015

**Adresse :** Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar  
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 26 février 2020, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2019, un dividende de :

**293,487 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **20 avril 2020** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ARABIA SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2020****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2019 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019, en prend acte dans son intégralité.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2019.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2019 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2019	:	128.409,115
Report à nouveau 2018	:	67,730
<b>TOTAL</b>		<b>128.476,845</b>
Dividendes de l'exercice 2019	:	128.469,210
Report à nouveau 2019	:	7,635

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2019 à **1,398 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **21 avril 2020**.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

---

2020 - AS - 0290

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SANADETT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 1er août 1996  
**Siège social** : Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-  
Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2020****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2019 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019, en prend acte dans son intégralité.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2019.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2019 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2019	3.265.979,406
Report à nouveau 2018	104,492
<b>TOTAL</b>	<b>3.266.083,898</b>
Dividendes de l'exercice 2019	3.265.879,974
Report à nouveau 2019	203,924

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2019 à **5,271 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **21 avril 2020**.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1500 dinars net par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité**

---

2020 - AS - 0291

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIE VALEURS**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures de confinement prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19 et au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, Tunisie Valeurs informe ses actionnaires que la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 29 Avril 2020 sera tenue à distance. A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

A cet effet, Tunisie Valeurs informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, à la disposition des actionnaires sur notre site web sur l'adresse suivante : [www.tunisievaleurs.com](http://www.tunisievaleurs.com).
- Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. Un Formulaire unique de vote est téléchargeable sur notre site web susmentionné.
- Une fois rempli et signé, le Formulaire de vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante: [ago@tunisievaleurs.com](mailto:ago@tunisievaleurs.com). La date limite de réception du Formulaire de vote dûment rempli et signé est le 28.04.2020.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations à cette vidéo conférence et ce, au plus tard le 24.04.2020 à l'adresse suivante : [ago@tunisievaleurs.com](mailto:ago@tunisievaleurs.com)

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.



**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**UNION DE FACTORING  
-UNIFACTOR-**

Siège social: Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

La Société Union de Factoring "UNIFACTOR" porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration a décidé, de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 23 Avril 2020, à une date qui sera fixée ultérieurement et ce en raison de la situation sanitaire du pays et des mesures exceptionnelles en vigueur.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2020 - AS - 0293

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Le Conseil d'Administration de la société UNIMED, réuni le lundi 06 Avril 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il s'est assuré également de la poursuite normale de l'activité en cette période de pandémie et a été informé des mesures prises afin de garantir la sécurité et la santé du personnel et maintenir l'approvisionnement en médicaments du marché national.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

**1-** Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 12 juin 2020 au siège social sis à la ZI de Kalaa Kébira à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2019 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées ;
- Affectation des résultats ;
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes ;
- Nomination de 02 administrateurs indépendants ;
- Pouvoir pour formalités.

**2-** Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 12 juin 2020 au siège social sis à la ZI de Kalaa Kébira à 16 heures 30 minutes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 ;
- Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil ;
- Pouvoir pour formalités.

- Suite -

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, UNIMED soutient les dispositions du communiqué du CMF du 19 mars 2020 concernant la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée (signature légalisée).

- Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : [AGO-AGE-2020@unimed.com.tn](mailto:AGO-AGE-2020@unimed.com.tn) avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse ;
- Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires le dossier des assemblées composé de : Rapport annuel d'activité + Rapports du commissaire aux comptes + Projets des résolutions + Modèle des procurations au profit du président des assemblées + Bulletins de votes ;
- Les actionnaires peuvent envoyer sur la même adresse e-mail toute question ou remarque en relation avec les assemblées jusqu'au 05 juin 2020 ;
- Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au 10 juin 2020 ;
- Les bulletins de votes remplis et signés ou les procurations au président doivent être adressés à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax sur le 73 342 472 ou par courrier électronique sur la même adresse e-mail au plus tard le 11 juin 2020 ;
- Une invitation à la vidéoconférence sera envoyée aux actionnaires afin de pouvoir participer aux assemblées en temps réel.

Les actionnaires ayant votés par correspondance seront comptés comme étant présents aux Assemblées même s'ils ne se manifesteront pas lors de la vidéoconférence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux des assemblées se feront en présence d'un huissier notaire.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2020 - AS - 0294

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.647	191.682		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.935	130.956		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.195	110.209		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.683	116.702		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.582	114.597		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.227	111.250		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.902	110.917		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.478	45.483		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.861	31.865		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.785	107.806		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.954	16.957		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.740	122.752		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.940	113.958		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.194	11.195		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.906	159.939		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.234	11.236		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.765	1.770		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.587	61.594		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.176	126.094		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.647	100.446		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.329	101.350		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	123.988	123.773		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	479.870	479.583		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	115.022	115.051		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	121.982	121.907		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.433	124.234		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.592	106.451		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	94.262	94.269		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.633	165.540		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.543	85.070		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.591	116.552		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	144.000	143.621		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	131.192	131.018		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.250	90.465		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.489	19.443		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2062.262	2055.963		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	116.314	115.935		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	160.803	161.060		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	177.580	176.580		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.429	15.347		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.652	2.592		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.379	2.337		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	67.839	66.389		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.049	1.039		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.245	1.246		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.110	1.108		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.046	1.042		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	104.106	105.347		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.161	126.125		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1032.568	1023.153		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.225	10.326		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.059	8.976		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	79.146	78.724		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.291	111.307
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.951	103.963
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.902	107.917
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.545	106.560
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.700	108.720

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.503	110.521
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.912	107.929
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.949	104.964
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.488	104.497
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.141	103.158
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.380	111.403
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.155	107.164
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.016	106.027
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.548	106.564
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.356	106.368
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.291	106.316
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.784	107.795
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.570	106.585
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.778	105.792
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.184	108.197
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.536	104.548
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.345	107.363
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.587	107.606
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.350	108.366
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.892	113.537
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.529	56.317
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	84.695	84.700
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.479	17.458
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	283.621	283.371
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2028.220	2020.213
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.490	72.338
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.562	57.555
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.460	102.251
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.776	10.744
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.968	11.915
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.456	13.426
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.981	11.952
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.860	152.874
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.396	7.399
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	104.425	104.476
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.554	78.454
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.157	79.190
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.329	100.326
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	80.000	79.360
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.464	90.246
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.243	8.222
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	84.132	83.836
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	133.050	132.433
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	88.122	87.505
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	110.033	109.681
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	109.181	108.252
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	167.876	168.201
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.798	165.365
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.619	153.274
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.469	19.571
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	121.367	120.376
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	132.447	132.473
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	989.442	987.059
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5165.939	5164.136
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4522.152	4763.623
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.378	80.304
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4515.557	4528.542
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.250	9.189
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	110.412	110.058
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	9977.479	9871.552

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000



**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis



25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

## Bilan

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>AC1</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	788 319	402 287
<b>AC2</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	241 527	183 294
<b>AC3</b> Créances sur la clientèle	(1-3)	5 727 900	5 929 248
<b>AC4</b> Portefeuille-titres commercial	(1-4)	257 741	285 622
<b>AC5</b> Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 536 997	1 612 371
<b>AC6</b> Valeurs immobilisées	(1-6)	188 436	166 778
<b>AC7</b> Autres actifs	(1-7)	210 993	233 528
<b>Total actifs</b>		<b>8 951 913</b>	<b>8 813 128</b>
<b>PA1</b> Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 066 677	1 072 065
<b>PA2</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	232 846	235 057
<b>PA3</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 559 635	5 516 889
<b>PA4</b> Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	875 676	876 255
<b>PA5</b> Autres passifs	(2-5)	202 531	207 581
<b>Total passifs</b>		<b>7 937 365</b>	<b>7 907 847</b>
<b>CP1</b> Capital		132 405	132 405
<b>CP2</b> Réserves		736 529	652 478
<b>CP4</b> Autres capitaux propres		423	423
<b>CP5</b> Résultats reportés		26	5
<b>CP6</b> Résultat de l'exercice		145 165	119 970
<b>Total capitaux propres</b>	<b>(3)</b>	<b>1 014 548</b>	<b>905 281</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>8 951 913</b>	<b>8 813 128</b>

# État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Passifs éventuels</b>			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	767 594	707 124
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	201 896	379 541
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	1 072 919	1 068 000
<b>Total passifs éventuels</b>		<b>2 042 409</b>	<b>2 154 665</b>
<b>Engagements donnés</b>			
		(4-4)	
HB04 Engagements de financement donnés		839 550	456 801
HB05 Engagements sur titres		7 950	13 875
<b>Total engagements donnés</b>		<b>847 500</b>	<b>470 676</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	419	-
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 900 341	3 883 407

# Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019  
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	645 620	578 354
PR2	Commissions (en produits)	111 130	100 753
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	55 439	71 512
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	95 912	78 475
<b>Total Produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>908 101</b>	<b>829 094</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(490 703)	(443 226)
CH2	Commissions encourues	(12 696)	(11 136)
<b>Total Charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>(503 399)</b>	<b>(454 362)</b>
<b>Produit net Bancaire</b>		<b>404 702</b>	<b>374 732</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(86 064)	(88 943)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(124)	2 353
PR7	Autres produits d'exploitation	1 051	2 306
CH6	Frais de personnel	(109 669)	(102 275)
CH7	Charges générales d'exploitation	(40 158)	(37 025)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(9 048)	(7 744)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>160 690</b>	<b>143 404</b>
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(577)	(5 947)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(14 140)	(15 701)
<b>Résultat sur les activités ordinaires</b>		<b>145 973</b>	<b>121 756</b>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(808)	(1 786)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>145 165</b>	<b>119 970</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>Résultat Net des modifications comptables</b>		<b>145 165</b>	<b>119 970</b>
<b>Résultat de base par action (en dinars)</b>		<b>5,482</b>	<b>4,530</b>
<b>Résultat dilué par action ( en dinars)</b>		<b>5,482</b>	<b>4,530</b>

# Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019  
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Activités d'exploitation</b>	<b>(6-1)</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		798 080	721 063
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(497 699)	(459 952)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(10 165)	(130 895)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		110 533	35 882
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		33 034	388 910
Titres de placement		45 112	286 457
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(120 660)	(165 936)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		3 306	14 333
Impôts sur les bénéfices		(18 984)	(17 628)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>342 557</b>	<b>672 234</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(6-2)</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 862	5 336
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		147 300	(175 342)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 706)	(11 233)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>140 456</b>	<b>(181 239)</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>(6-3)</b>		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(56 733)	(47 587)
Augmentation / diminution ressources spéciales		56 154	(44 224)
Dividendes versés		(35 749)	(33 101)
Mouvements sur fond social et de retraite		(148)	(545)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>(36 476)</b>	<b>(125 457)</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>		<b>446 537</b>	<b>365 538</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>		<b>(598 975)</b>	<b>(964 513)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de période</b>	<b>(6-4)</b>	<b>(152 438)</b>	<b>(598 975)</b>

# Notes aux états financiers

## Exercice clos au 31 Décembre 2019

### I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,63% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 569	99,37%
Actionnaires Etrangers	836	0,63%
<b>Total</b>	<b>132 405</b>	<b>100%</b>

### II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

### III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2019 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

#### 1- Créances à la clientèle

##### 1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

##### 1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### Actifs classés:

##### Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

### Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

### Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- \* Elle est inscrite sur le titre foncier ;
- \* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- \* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- \* Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- \* L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- \* La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- \* Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- \* Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

### **1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte**

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

### **1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

## **1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011**

### 1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- \* Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- \* Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- \* La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- \* La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 78 406 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 74 684 mDT constituée en 2018, une provision complémentaire nette de 3 722 mDT a été dotée au titre de l'année 2019.

### 1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2019:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

#### **Première mesure :**

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2019, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

#### **Deuxième mesure :**

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise d'agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés n'a été constatée au cours de 2019.

## **1.6- Provisions additionnelles**

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- \* 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- \* 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- \* 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 210 530 mDT.

## **1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts



au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.  
Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2018 un montant de 38 771 mDT.

Au 31 décembre 2019, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 25 671 mDT.

## 2- Portefeuille titres

### 2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### Portefeuille titres commercial :

##### • Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

##### • Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### Portefeuille d'investissement:

##### • Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

##### • Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

##### • Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

##### • Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

### 2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

##### • Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

##### • Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

## • Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- \* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- \* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### 2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

### 3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

### 4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées au résultat.

### 5- Valeurs immobilisées

#### 5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

#### 5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme

internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

## 6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

## 7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

## 8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2019. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2019.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	717 048	PA 01	Banque centrale, CCP	8
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	108 261	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	155 767
AC 03	Créances sur la clientèle	432 219	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	888 382
AC 07	Autres actifs	8	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	57 466
			PA 05	Autres passifs	308 509
<b>Total Actifs</b>		<b>1 257 536</b>	<b>Total Passifs</b>		<b>1 410 132</b>

## 9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2019 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2019.

## 10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

## IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

### 1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

#### Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2019 un montant de 788 319 mDT contre 402 287 mDT au 31.12.2018 et se compose comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	54 723	58 658	(3 935)	(7%)
BCT, CCP & TGT	733 596	343 629	389 967	113%
<b>Total</b>	<b>788 319</b>	<b>402 287</b>	<b>386 032</b>	<b>96%</b>

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	54 728	58 663	(3 935)	(7%)
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
<b>Sous Total (1)</b>	<b>54 723</b>	<b>58 658</b>	<b>(3 935)</b>	<b>(7%)</b>
BCT	733 686	343 657	390 029	113%
Provisions sur BCT	(140)	(111)	(29)	26%
<b>Sous Total (2)</b>	<b>733 546</b>	<b>343 546</b>	<b>390 000</b>	<b>114%</b>
CCP	53	83	(30)	(36%)
Provisions sur CCP	(3)	-	(3)	(100%)
<b>Sous Total (3)</b>	<b>50</b>	<b>83</b>	<b>(33)</b>	<b>(40%)</b>
<b>Total</b>	<b>788 319</b>	<b>402 287</b>	<b>386 032</b>	<b>96%</b>

#### Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2019 un montant de 241 527 mDT contre 183 294 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	28 276	9 395	18 881	201%
Prêts aux établissements bancaires	109 988	27 764	82 224	296%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	(4)	147	(3675%)
Provisions sur les comptes des correspondants	-	-	-	0%
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>138 407</b>	<b>37 155</b>	<b>101 252</b>	<b>273%</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	26	15 189	(15 163)	(100%)
Prêts aux établissements financiers	101 612	129 078	(27 466)	(21%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	1 872	(390)	(21%)
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>103 120</b>	<b>146 139</b>	<b>(43 019)</b>	<b>(29%)</b>
<b>Total</b>	<b>241 527</b>	<b>183 294</b>	<b>58 233</b>	<b>32%</b>

Au 31/12/2019, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>72 410</b>	<b>65 997</b>	-	-	<b>138 407</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	28 276	-	-	-	28 276
Prêts aux établissements bancaires	43 991	65 997	-	-	109 988

Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	-	-	-	143
<b>Etablissements financiers</b>	<b>1 818</b>	<b>31 246</b>	<b>70 056</b>	<b>-</b>	<b>103 120</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	26	-	-	-	26
Prêts aux établissements financiers	310	31 246	70 056	-	101 612
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	-	-	-	1 482
<b>Total</b>	<b>74 228</b>	<b>97 243</b>	<b>70 056</b>	<b>-</b>	<b>241 527</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	-	-	<b>138 407</b>	<b>138 407</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	28 276	28 276
Prêts aux établissements bancaires	-	-	109 988	109 988
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	143	143
<b>Etablissements financiers</b>	-	<b>23 406</b>	<b>79 714</b>	<b>103 120</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	26	26
Prêts aux établissements financiers	-	23 406	78 206	101 612
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 482	1 482
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>23 406</b>	<b>218 121</b>	<b>241 527</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 026 180	993 444	32 736	3%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 145 132	4 349 092	(203 960)	(5%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	556 588	586 712	(30 124)	(5%)
<b>Total</b>	<b>5 727 900</b>	<b>5 929 248</b>	<b>(201 348)</b>	<b>(3%)</b>

Aucune demande d'imputation n'est en cours d'étude chez les bailleurs de fonds pour les créances sur ressources spéciales.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	990 205	965 259	24 946	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	35 975	28 185	7 790	28%
<b>Total</b>	<b>1 026 180</b>	<b>993 444</b>	<b>32 736</b>	<b>3%</b>

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 745 766	4 002 944	(257 178)	(6%)
Autres concours à la clientèle en devises	399 366	346 148	53 218	15%
<b>Total</b>	<b>4 145 132</b>	<b>4 349 092</b>	<b>(203 960)</b>	<b>(5%)</b>

Au 31.12.2019, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 640 millions de dinars contre 550 millions de dinars au 31.12.2018.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	75 595	39 864	35 731	90%
Créances sur ressources extérieures	480 993	546 848	(65 855)	(12%)
<b>Total</b>	<b>556 588</b>	<b>586 712</b>	<b>(30 124)</b>	<b>(5%)</b>

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>1 230 063</b>	<b>1 278 578</b>	<b>(48 515)</b>	<b>(4%)</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>397 111</b>	<b>374 199</b>	<b>22 912</b>	<b>6%</b>
Dotation de l'exercice	74 284	114 886	(40 602)	(35%)
Reprise de l'exercice	(32 660)	(56 751)	24 091	(42%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(79 907)	(35 223)	(44 684)	127%
<b>Provisions au 31/12/N</b>	<b>358 828</b>	<b>397 111</b>	<b>(38 283)</b>	<b>(10%)</b>
<b>Provisions additionnelles (Cir 2013-21)</b>	<b>210 530</b>	<b>170 949</b>	<b>39 581</b>	<b>23%</b>
<b>Total net des créances</b>	<b>660 705</b>	<b>710 518</b>	<b>(49 813)</b>	<b>(7%)</b>

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>1 230 063</b>	<b>1 278 578</b>	<b>(48 515)</b>	<b>(4%)</b>
<b>Montant brut des créances non classées</b>	<b>16 979</b>	<b>21 775</b>	<b>(4 796)</b>	<b>(22%)</b>
<b>Montant brut des créances touristiques non classées</b>	<b>220 912</b>	<b>318 896</b>	<b>(97 984)</b>	<b>(31%)</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>227 368</b>	<b>201 687</b>	<b>25 681</b>	<b>13%</b>
Dotation aux agios réservés	72 632	69 279	3 353	5%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	-	6 156	(6 156)	(100%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(13 100)	(8 216)	(4 884)	59%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	(23 811)	(19 219)	(4 592)	24%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	(24 269)	(22 319)	(1 950)	9%
<b>Total des agios réservés au 31/12/N</b>	<b>238 820</b>	<b>227 368</b>	<b>11 452</b>	<b>5%</b>

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	106 506	87 579	18 927	22%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	116 173	121 314	(5 141)	(4%)
Agios sur ressources extérieures	16 141	18 475	(2 334)	(13%)
<b>Total net des agios réservés</b>	<b>238 820</b>	<b>227 368</b>	<b>11 452</b>	<b>5%</b>

(  
 (7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Descriptio-n	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	7 308 481	7 210 835	97 646	1%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 ( a )	1 230 063	1 278 578	(48 515)	(4%)
<b>Total des engagements ( b )</b>	<b>8 538 544</b>	<b>8 489 413</b>	<b>49 131</b>	<b>1%</b>
Agios réservés affectés aux engagements classés	(212 300)	(187 801)	(24 499)	13%
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 003)	(1 370)	(633)	46%
Provisions affectées aux engagements classés	(356 825)	(395 741)	38 916	(10%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(210 530)	(170 949)	(39 581)	23%
<b>Total provisions et agios réservés ( C )</b>	<b>(781 658)</b>	<b>(755 861)</b>	<b>(25 797)</b>	<b>3%</b>
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	63,55%	59,12%	4,4%	7%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	55,94%	52,08%	3,9%	7%
Taux des engagements classés (a/b)	14,41%	15,06%	(0,7%)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(396)	(396)	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(453)	(400)	(53)	13%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(25 671)	(38 771)	13 100	(34%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(72 947)	(69 575)	(3 372)	5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	(5 459)	(5 109)	(350)	7%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(104 926)	(114 251)	9 325	(8%)
Total général des provisions et agios réservés (d)	(886 584)	(870 112)	(16 472)	2%
<b>Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)</b>	<b>10,38%</b>	<b>10,25%</b>	<b>0,1%</b>	<b>1%</b>

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Provisions sur créances (AC 03)</b>	<b>645 761</b>	<b>641 374</b>	<b>4 387</b>	<b>1%</b>
Provisions sur créances classées	356 825	395 741	(38 916)	(10%)
Provisions collectives	72 947	69 575	3 372	5%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	5 459	5 109	350	7%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	210 530	170 949	39 581	23%
<b>Provisions sur engagements par signature</b>	<b>2 003</b>	<b>1 370</b>	<b>633</b>	<b>46%</b>
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
<b>Total provisions sur créances</b>	<b>647 764</b>	<b>642 744</b>	<b>5 020</b>	<b>1%</b>
Agios réservés affectés aux engagements classés	212 300	187 801	24 499	13%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	453	400	53	13%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	396	396	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	25 671	38 771	(13 100)	(34%)
<b>Total agios réservés</b>	<b>238 820</b>	<b>227 368</b>	<b>11 452</b>	<b>5%</b>
<b>Total général des provisions et agios réservés</b>	<b>886 584</b>	<b>870 112</b>	<b>16 472</b>	<b>2%</b>

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2019 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	424 195	147 718	7 777	9 141	400 018	7 850	996 699
Escomptes	244 787	36 970	1 133	982	13 244	49	297 165
Crédit court terme	691 284	216 198	2 746	2 666	198 486	1 650	1 113 030
Crédit moyen et long terme	3 022 346	727 585	14 471	18 279	543 272	1 443	4 327 396
Engagements par signature	1 740 591	56 807	375	51	6 430	-	1 804 254
<b>Total</b>	<b>6 123 203</b>	<b>1 185 278</b>	<b>26 502</b>	<b>31 119</b>	<b>1 161 450</b>	<b>10 992</b>	<b>8 538 544</b>
Dont impayés	7 177	104 479	3 126	6 292	499 365	-	620 439

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2019:

Secteur d'activité	2 019	%	2 018	%
<b>I – Agriculture</b>	<b>112 897</b>	<b>1,32%</b>	<b>120 350</b>	<b>1,42%</b>
<b>II - Industrie</b>	<b>1 938 170</b>	<b>22,70%</b>	<b>1 874 933</b>	<b>22,09%</b>
Mine	32 691	0,38%	45 512	0,54%
Energie	101 194	1,19%	62 801	0,74%
Industrie agroalimentaire	301 990	3,54%	290 181	3,42%
Matériaux de construction	316 904	3,71%	306 828	3,61%
Industrie mécanique et électronique	321 314	3,76%	316 238	3,73%
Chimie et caoutchouc	418 468	4,90%	392 505	4,62%
Textile	20 611	0,24%	21 401	0,25%
Habillement et cuir	56 376	0,66%	58 908	0,69%
Bois, liège et ameublement	35 294	0,41%	37 705	0,44%
Papier, imprimerie et industries diverses	199 559	2,34%	206 474	2,43%
Bâtiment et travaux publics	133 769	1,57%	136 380	1,61%
<b>III – Services</b>	<b>6 487 477</b>	<b>75,98%</b>	<b>6 494 130</b>	<b>76,50%</b>
Transport et télécommunications	328 555	3,85%	374 165	4,41%
Tourisme	611 713	7,16%	664 153	7,82%
Commerce agroalimentaire	154 812	1,81%	127 327	1,50%
Commerce matériaux de construction	154 632	1,81%	139 262	1,64%
Commerce quincaillerie et assimilés	422 104	4,94%	366 127	4,31%
Commerce textile et cuir	86 170	1,01%	67 070	0,79%
Commerce divers	526 992	6,17%	421 896	4,97%
Santé	269 571	3,16%	260 111	3,06%
Finance	867 850	10,16%	947 797	11,16%
Loisirs et cultures	81 138	0,95%	67 000	0,79%
Particuliers	1 892 754	22,17%	1 922 170	22,64%
Promotion immobilière	931 732	10,91%	1 023 195	12,05%
Divers	159 454	1,87%	113 857	1,34%
<b>Total</b>	<b>8 538 544</b>	<b>100%</b>	<b>8 489 413</b>	<b>100%</b>

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Comptes débiteurs de la clientèle</b>	<b>1 026 180</b>	-	-	-	<b>1 026 180</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	990 205	-	-	-	990 205
Créances rattachées	35 975	-	-	-	35 975
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires</b>	<b>1 069 515</b>	<b>871 340</b>	<b>2 019 541</b>	<b>1 069 319</b>	<b>5 029 715</b>
Autres concours à la clientèle en dinars	926 356	785 377	1 855 189	1 063 427	4 630 349
Autres concours à la clientèle en devises	143 159	85 963	164 352	5 892	399 366



<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>139 227</b>	<b>95 900</b>	<b>250 510</b>	<b>70 951</b>	<b>556 588</b>
Créances sur ressources budgétaires	49 522	3 785	11 049	11 239	75 595
Créances sur ressources extérieures	89 705	92 115	239 461	59 712	480 993
<b>Total</b>	<b>2 234 922</b>	<b>967 240</b>	<b>2 270 051</b>	<b>1 140 270</b>	<b>6 612 483</b>

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Comptes débiteurs de la clientèle</b>	<b>2 438</b>	<b>76</b>	<b>1 023 666</b>	<b>1 026 180</b>
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires</b>	<b>126 880</b>	<b>17 040</b>	<b>4 885 795</b>	<b>5 029 715</b>
Autres concours à la clientèle en dinars	126 880	17 040	4 486 429	4 630 349
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	399 366	399 366
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>556 588</b>	<b>556 588</b>
Créances sur ressources budgétaires	-	-	75 595	75 595
Créances sur ressources extérieures	-	-	480 993	480 993
<b>Total</b>	<b>129 318</b>	<b>17 116</b>	<b>6 466 049</b>	<b>6 612 483</b>

#### Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2019 un solde de 257 741 mDT contre un solde de 285 622 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>98 322</b>	<b>89 484</b>	<b>8 838</b>	<b>10%</b>
Bons de trésor	98 322	89 484	8 838	10%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	-	-	0%
<b>Titres de placement</b>	<b>159 419</b>	<b>196 138</b>	<b>(36 719)</b>	<b>(19%)</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>145 650</b>	<b>179 455</b>	<b>(33 805)</b>	<b>(19%)</b>
Bons de trésor	-	-	-	0%
Créances rattachées / Bons de trésor	8	8	-	0%
Emprunts Obligataires	139 934	172 938	(33 004)	(19%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	5 708	6 509	(801)	(12%)
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>13 769</b>	<b>16 683</b>	<b>(2 914)</b>	<b>(17%)</b>
Actions cotées	16 991	18 038	(1 047)	(6%)
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 222)	(1 355)	(1 867)	138%
<b>Total</b>	<b>257 741</b>	<b>285 622</b>	<b>(27 881)</b>	<b>(10%)</b>

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019 entre les titres de transaction et les titres de placement, par ailleurs un stock de BTA pour 31 021 mDT a été reclassé du portefeuille de transaction vers le portefeuille titres d'investissement.

Au 31.12.2019, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 17 mDT contre 300 mDT au 31.12.2018.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 322</b>	<b>98 322</b>
Bons de trésor	-	-	-	98 322	98 322
<b>Titres de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 763</b>	<b>148 656</b>	<b>159 419</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 763</b>	<b>134 887</b>	<b>145 650</b>
Bons de trésor	-	-	-	8	8
Emprunts obligataires	-	-	10 763	134 879	145 642
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 769</b>	<b>13 769</b>
Actions	-	-	-	13 769	13 769
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 763</b>	<b>246 978</b>	<b>257 741</b>

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2019 et comparativement à 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Montant brut des titres de placement à revenu variable</b>	<b>16 991</b>	<b>18 038</b>	<b>(1 047)</b>	<b>(6%)</b>
<b>Provisions au 31/12/N-1</b>	<b>(1 355)</b>	<b>(1 602)</b>	<b>247</b>	<b>(15%)</b>
Dotations de l'exercice	(2 205)	(816)	(1 389)	170%
Reprise de provisions	338	1 063	(725)	(68%)
<b>Provisions au 31/12/N</b>	<b>(3 222)</b>	<b>(1 355)</b>	<b>(1 867)</b>	<b>138%</b>
<b>Total net des titres de placement</b>	<b>13 769</b>	<b>16 683</b>	<b>(2 914)</b>	<b>(17%)</b>

#### Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2019 un solde de 1 536 997 mDT contre 1 612 371 mDT au 31.12.2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 286 111	1 336 285	(50 174)	(4%)
Titres de participation (2)	82 463	134 932	(52 469)	(39%)
Parts dans les entreprises associées (3)	129 040	100 754	28 286	28%
Parts dans les entreprises liées (4)	9 020	8 880	140	2%
Participation avec convention en rétrocession (5)	30 363	31 520	(1 157)	(4%)
<b>Total</b>	<b>1 536 997</b>	<b>1 612 371</b>	<b>(75 374)</b>	<b>(5%)</b>

Au 31.12.2019, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 416 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissement ts fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>890 191</b>	<b>405 208</b>	<b>6 510</b>	<b>165 321</b>	<b>102 756</b>	<b>8 880</b>	<b>38 336</b>	<b>1 617 202</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(13 875)	-	-	-	(13 875)
Créances rattachées	37 756	13 508	(22)	-	165	-	-	51 407
Provisions	(300)	(16 566)	-	(16 514)	(2 167)	-	(6 816)	(42 363)
<b>Total net au 31/12/2018</b>	<b>927 647</b>	<b>402 150</b>	<b>6 488</b>	<b>134 932</b>	<b>100 754</b>	<b>8 880</b>	<b>31 520</b>	<b>1 612 371</b>
Acquisitions/ Reclassements 2019	-	62 300	-	9 698	35 090	299	3 462	110 849
Cessions/ Réduction de capital 2019	(80 892)	(27 419)	-	(69 243)	(4 719)	(159)	(3 019)	(185 451)
<b>valeur brute au 31/12/2019</b>	<b>809 299</b>	<b>440 089</b>	<b>6 510</b>	<b>105 776</b>	<b>133 127</b>	<b>9 020</b>	<b>38 779</b>	<b>1 542 600</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(7 759)	-	-	-	(7 759)
Créances rattachées	35 430	12 170	-	-	883	-	-	48 483
Dotations	-	(1 227)	-	(2 108)	(2 805)	-	(1 600)	(7 740)
Reprise	-	707	-	3 068	3	-	-	3 778
Provisions	(300)	(17 088)	-	(15 554)	(4 969)	-	(8 416)	(46 327)
<b>Total net au 31/12/2019</b>	<b>844 429</b>	<b>435 171</b>	<b>6 510</b>	<b>82 463</b>	<b>129 041</b>	<b>9 020</b>	<b>30 363</b>	<b>1 536 997</b>

#### (1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Bons de trésor</b>	<b>844 429</b>	<b>927 648</b>	<b>(83 219)</b>	<b>(9%)</b>
Bons de trésor	809 029	889 921	(80 892)	(9%)
Créances rattachées	35 400	37 727	(2 327)	(6%)
<b>Obligations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
Obligations brutes	270	270	-	0%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	30	30	-	0%
<b>Fonds gérés</b>	<b>435 172</b>	<b>402 149</b>	<b>33 023</b>	<b>8%</b>
Encours brut des fonds gérés	440 089	405 208	34 881	9%

Provisions sur fonds gérés	(17 087)	(16 567)	(520)	3%
Créances rattachées	12 170	13 508	(1 338)	(10%)
<b>Titres participatifs</b>	<b>6 510</b>	<b>6 488</b>	<b>22</b>	<b>0%</b>
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	-	(22)	22	(100%)
<b>Total</b>	<b>1 286 111</b>	<b>1 336 285</b>	<b>(50 174)</b>	<b>(4%)</b>

## (2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de participation	105 776	165 321	(59 545)	(36%)
Provisions sur titres de participation	(15 554)	(16 514)	960	(6%)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(7 759)	(13 875)	6 116	(44%)
<b>Total</b>	<b>82 463</b>	<b>134 932</b>	<b>(52 469)</b>	<b>(39%)</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019				31/12/2018			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
<b>Titres cotés</b>		<b>18 629</b>	<b>-</b>	<b>18 629</b>	<b>(7 247)</b>	<b>14 303</b>	<b>-</b>	<b>14 303</b>	<b>(6 242)</b>
PGH	0,43%	9 115	-	9 115	-	5 093	-	5 093	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,84%	1 282	-	1 282	(575)	1 282	-	1 282	(169)
MIP	4,71%	973	-	973	(928)	973	-	973	(850)
EURO-CYCLES	0,57%	1 475	-	1 475	(527)	1 171	-	1 171	(584)
UADH	1,58%	3 784	-	3 784	(3 217)	3 784	-	3 784	(2 639)
<b>Titres non cotés</b>		<b>87 147</b>	<b>7 759</b>	<b>79 388</b>	<b>(8 307)</b>	<b>151 018</b>	<b>13 874</b>	<b>137 144</b>	<b>(10 272)</b>
TUNISIE SICAV	0,00%	-	-	-	-	21 775	-	21 775	-
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(371)	3 300	-	3 300	(45)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,81%	4 060	-	4 060	(177)	5 883	-	5 883	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	(157)	5 000	-	5 000	(242)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	0,00%	-	-	-	-	378	-	378	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	12,51%	12 322	-	12 322	-	47 256	-	47 256	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,72%	3 000	51	2 949	-	3 000	203	2 797	(196)
FCPR SWING	15,92%	4 000	-	4 000	-	4 000	-	4 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	7,66%	1 500	-	1 500	(227)	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 572	-	1 572	(109)	1 572	-	1 572	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	14,81%	1 239	-	1 239	(19)	1 239	-	1 239	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(185)	1 003	-	1 003	(184)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	-	826	(311)	826	-	826	(311)
FINACORP OBLIGATION SICAV	27,77%	1 098	-	1 098	-	1 032	-	1 032	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(335)	700	-	700	(335)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	72,76%	1 904	-	1 904	(140)	1 904	-	1 904	(4)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(170)	588	-	588	(170)
FCP SMART EQUITY 2	6,73%	500	-	500	-	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT 2	2,00%	1 000	-	1 000	-	-	-	-	-
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	1 980	-	1 980	-	760	95	665	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,12%	400	-	400	(199)	400	-	400	(199)

Description	% de détention	31/12/2019				31/12/2018			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	0,00%	-	-	-	-	37	-	37	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0,00%	-	-	-	(9)	44	-	44	(9)
STE Deve Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	7,66%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	0,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	279	-	279	-	241	-	241	-
FCP MAC EQUILIBRE	32,21%	914	-	914	(39)	914	-	914	-
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(40)	100	-	100	(40)
SAGES	15,10%	76	-	76	(31)	76	-	76	(76)
ELKHIR	0,00%	-	-	-	-	2 753	68	2 685	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	-	1 750	-	1 750	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,67%	2 344	-	2 344	-	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	13,68%	113	-	113	(2)	113	-	113	(1)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,00%	-	-	-	-	7 498	-	7 498	-
FCP AFRICAMEN	33,33%	10 000	7 708	2 292	-	10 000	7 708	2 292	-
FCP AMEN SELECTION	70,18%	1 001	-	1 001	(98)	1 001	-	1 001	(87)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	-	10 000	5 800	4 200	-
FIDELITY SICAV PLUS	3,31%	2 470	-	2 470	-	-	-	-	-
AUTRES		50	-	50	(5)	51	-	51	(5)
<b>Total</b>		<b>105 776</b>	<b>7 759</b>	<b>98 017</b>	<b>(15 554)</b>	<b>165 321</b>	<b>13 874</b>	<b>151 447</b>	<b>(16 514)</b>

## (2) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part dans les entreprises associées	133 127	102 756	30 371	30%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Créances rattachées	883	165	718	435%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(4 970)	(2 167)	(2 803)	129%
<b>Total</b>	<b>129 040</b>	<b>100 754</b>	<b>28 286</b>	<b>28%</b>

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019	Provision 31/12/2019	31/12/2018	Provision 31/12/2018
<b>Titres cotés</b>		<b>43 502</b>	<b>-</b>	<b>31 473</b>	<b>-</b>
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 502	-	31 473	-
<b>Titres non cotés</b>		<b>89 625</b>	<b>(4 970)</b>	<b>71 283</b>	<b>(2 167)</b>
MAGHREB LEASING ALGERIE	44,49%	46 448	-	30 415	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(4 581)	12 211	(1 775)
AMEN SANTE	19,00%	15 983	(93)	9 944	(93)
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	0,00%	-	-	2 584	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	0,00%	-	-	2 136	-

EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,14%	146	(80)	146	(83)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,09%	74	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	2 531	-
AMEN ALLIANCE SICAV	98,96%	990	-	-	-
<b>Total</b>		<b>133 127</b>	<b>(4 970)</b>	<b>102 756</b>	<b>(2 167)</b>

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2019 entre les titres.  
Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2019.

### (3) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 020	8 880	140	2%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	-	-	0%
<b>Total</b>	<b>9 020</b>	<b>8 880</b>	<b>140</b>	<b>2%</b>

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2019	Provision 31/12/2019	31/12/2018	Provision 31/12/2018
AMEN PROJECT	53,01%	125	-	284	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
AMEN IMMOBILIERE	99,77%	299	-	-	-
<b>Total</b>		<b>9 020</b>	<b>-</b>	<b>8 880</b>	<b>-</b>

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2019.

### (5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	38 779	38 336	443	1%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(8 416)	(6 816)	(1 600)	23%
<b>Total</b>	<b>30 363</b>	<b>31 520</b>	<b>(1 157)</b>	<b>(4%)</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2019	Résultat net 2019
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	16 109	2 958
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	4 161	1 382
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	271	12
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	4 825	319
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 692	376
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 256	(400)
AMEN IMMOBILIERE	Avenue mesk elil chott meriem akouda Sousse	Promotion immobilière	99,77%	300	-
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	(*)	17 (1)

(\*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporate Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

#### Note 1-6.Valeurs immobilisées-

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2019 un solde de 188 436 mDT contre un solde de 166 778 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 656</b>	<b>878</b>	<b>778</b>	<b>89%</b>
Immobilisations incorporelles	10 416	9 139	1 277	14%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8 576)	(8 077)	(499)	6%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 462</b>	<b>162 600</b>	<b>20 862</b>	<b>13%</b>
Immobilisations corporelles	259 424	232 790	26 634	11%
Amortissement des immobilisations corporelles	(75 765)	(69 993)	(5 772)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
<b>Immobilisations encours</b>	<b>3 318</b>	<b>3 300</b>	<b>18</b>	<b>1%</b>
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
<b>Total</b>	<b>188 436</b>	<b>166 778</b>	<b>21 658</b>	<b>13%</b>

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2019 un montant de 58 985 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

#### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2019

Description	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2019	Amort / Provision Cumul au 31/12/2018	Dotaton	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>9 139</b>	<b>1 316</b>	<b>(39)</b>	<b>10 416</b>	<b>(8 261)</b>	<b>(499)</b>	-	<b>(8 760)</b>	<b>1 656</b>
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 990	1 316	(39)	9 267	(7 330)	(459)	-	(7 789)	1 478
Droit au bail	965	-	-	965	(747)	(40)	-	(787)	178
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>232 790</b>	<b>30 080</b>	<b>(3 448)</b>	<b>259 424</b>	<b>(70 190)</b>	<b>(5 772)</b>	-	<b>(75 962)</b>	<b>183 462</b>
Immobilisation d'exploitation	137 300	1 263	(165)	138 399	(35 506)	(2 929)	-	(38 435)	99 964

Terrains d'exploitation	39 952	85	-	40 037	-	-	-	40 037
Bâtiments	68 802	544	(3)	69 343	(16 533)	(1 379)	(17 912)	51 431
Aménagements de bâtiments	28 546	634	(162)	29 019	(18 973)	(1 550)	(20 523)	8 496
<b>Immobilisation hors exploitation</b>	<b>53 858</b>	<b>25 286</b>	<b>(1 490)</b>	<b>77 653</b>	<b>(4 595)</b>	<b>(349)</b>	<b>(4 944)</b>	<b>72 709</b>
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	53 858	25 286	(1 490)	77 653	(4 595)	(349)	(4 944)	72 709
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>7 749</u>	<u>1 515</u>	<u>(851)</u>	<u>8 414</u>	<u>(5 467)</u>	<u>(529)</u>	<u>(5 996)</u>	<u>2 418</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>5 081</u>	<u>455</u>	<u>(844)</u>	<u>4 693</u>	<u>(3 139)</u>	<u>(57)</u>	<u>(3 196)</u>	<u>1 497</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>13 007</u>	<u>336</u>	<u>(98)</u>	<u>13 245</u>	<u>(9 014)</u>	<u>(894)</u>	<u>(9 908)</u>	<u>3 337</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 011</u>	<u>651</u>	<u>-</u>	<u>7 662</u>	<u>(5 798)</u>	<u>(316)</u>	<u>(6 114)</u>	<u>1 548</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>154</u>	<u>-</u>	<u>2 481</u>	<u>(1 745)</u>	<u>(76)</u>	<u>(1 821)</u>	<u>660</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 457</u>	<u>420</u>	<u>-</u>	<u>6 877</u>	<u>(4 926)</u>	<u>(622)</u>	<u>(5 548)</u>	<u>1 329</u>
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>3 300</b>	<b>989</b>	<b>(971)</b>	<b>3 318</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 318</b>
Immobilisations corporelles encours	2 855	972	(812)	3 015	-	-	-	3 015
Immobilisations incorporelles encours	445	17	(159)	303	-	-	-	303
<b>Total</b>	<b>245 229</b>	<b>32 385</b>	<b>(4 458)</b>	<b>273 158</b>	<b>(78 451)</b>	<b>(6 271)</b>	<b>(84 722)</b>	<b>188 436</b>

### Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2019 un montant de 210 993 mDT contre un montant de 233 528 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>41 998</b>	<b>92 596</b>	<b>(50 598)</b>	<b>(55%)</b>
<u>Comptes d'attente</u>	<u>19 901</u>	<u>18 975</u>	<u>926</u>	<u>5%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	4 595	5 962	(1 367)	(23%)
Comptes d'attente de la compensation	9 489	10 328	(839)	(8%)
Autres comptes d'attente	5 817	2 685	3 132	117%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>22 097</u>	<u>73 621</u>	<u>(51 524)</u>	<u>(70%)</u>
<b>Autres</b>	<b>168 995</b>	<b>140 932</b>	<b>28 063</b>	<b>20%</b>
Stock en matières, fournitures et timbres	175	365	(190)	(52%)
Etat, impôts et taxes	18 322	11 353	6 969	61%
Allocations familiales	276	211	65	31%
Dépôts et cautionnements	87	87	-	0%
Opérations avec le personnel	80 704	75 521	5 183	7%
Débiteurs divers	63 552	49 360	14 192	29%
Charges à répartir	-	-	-	0%
Créances sur l'Etat	773	900	(127)	(14%)
Autres	5 106	3 135	1 971	63%
<b>Total</b>	<b>210 993</b>	<b>233 528</b>	<b>(22 535)</b>	<b>(10%)</b>

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Provisions sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(16 531)</b>	<b>(16 636)</b>	<b>105</b>	<b>(1%)</b>
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 922)	(8 042)	120	(1%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 278)	(1 263)	(15)	1%
<b>Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7</b>	<b>(17 325)</b>	<b>(18 118)</b>	<b>793</b>	<b>(4%)</b>
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(693)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(2 056)	761	(37%)
Provisions sur autres comptes	(15 337)	(15 369)	32	(0%)
<b>Total</b>	<b>(33 856)</b>	<b>(34 754)</b>	<b>898</b>	<b>(3%)</b>

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
<b>Provisions sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(16 636)</b>	<b>(99)</b>	<b>204</b>	<b>(16 531)</b>
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(8 042)	(83)	203	(7 922)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 263)	(16)	1	(1 278)
<b>Provisions sur autres comptes</b>	<b>(18 118)</b>	<b>-</b>	<b>794</b>	<b>(17 325)</b>
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	-	-	(693)
Provisions sur débiteurs divers	(2 056)	-	762	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 369)	-	32	(15 337)
<b>Total</b>	<b>(34 754)</b>	<b>(99)</b>	<b>998</b>	<b>(33 856)</b>

## 2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

### Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 1 066 677 mDT enregistrant ainsi une baisse de 5 388 mDT par rapport au 31.12.2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25	12	48%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 066 640	1 068 000	(1 360)	(0%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	4 040	(4 040)	(100%)
Emprunts auprès de la BCT Devise	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 066 677</b>	<b>1 072 065</b>	<b>(5 388)</b>	<b>(1%)</b>

### Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 232 846 mDT contre un solde de 235 057 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	213 566	231 512	(17 946)	(8%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	19 280	3 545	15 735	444%
<b>Total</b>	<b>232 846</b>	<b>235 057</b>	<b>(2 211)</b>	<b>(1%)</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	72 073	71 536	537	1%
Emprunts auprès des établissements bancaires	141 493	159 976	(18 483)	(12%)
<b>Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires</b>	<b>213 566</b>	<b>231 512</b>	<b>(17 946)</b>	<b>(8%)</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>194 710</b>	<b>18 856</b>	-	-	<b>213 566</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	72 073	-	-	-	72 073
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	121 980	18 856	-	-	140 836
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	657	-	-	-	657
<b>Etablissements financiers</b>	<b>19 280</b>	-	-	-	<b>19 280</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	19 280	-	-	-	19 280
<b>Total</b>	<b>213 990</b>	<b>18 856</b>	-	-	<b>232 846</b>



La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	213 566	213 566
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	19 280	19 280
<b>Total</b>	-	-	<b>232 846</b>	<b>232 846</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2019 un solde de 5 559 635 mDT contre un solde de 5 516 889 mDT au 31.12.2018 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 550 617</b>	<b>1 618 911</b>	<b>(68 294)</b>	<b>(4%)</b>
<b>Autres Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 009 017</b>	<b>3 897 978</b>	<b>111 039</b>	<b>3%</b>
<u>Epargne</u>	<u>1 559 075</u>	<u>1 469 211</u>	<u>89 864</u>	<u>6%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 330 392</u>	<u>2 284 316</u>	<u>46 076</u>	<u>2%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 033 663	1 872 381	161 282	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	13 574	2 696	10 878	403%
Dépôts à terme en devises	281 798	406 800	(125 002)	(31%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 357	2 439	(1 082)	(44%)
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>119 550</u>	<u>144 451</u>	<u>(24 901)</u>	<u>(17%)</u>
<b>Total</b>	<b>5 559 635</b>	<b>5 516 889</b>	<b>42 746</b>	<b>1%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 550 617	-	-	-	-	1 550 617
Epargne	1 559 075	-	-	-	-	1 559 075
Dépôts à terme	1 005 980	1 079 077	230 404	-	-	2 315 461
Autres sommes dues à la clientèle	119 550	-	-	-	-	119 550
Dettes rattachées	14 932	-	-	-	-	14 932
<b>Total</b>	<b>4 250 154</b>	<b>1 079 077</b>	<b>230 404</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 559 635</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 766	35 800	1 510 051	1 550 617
Epargne	-	-	1 559 075	1 559 075
Dépôts à terme	38 680	57 005	2 219 776	2 315 461
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	119 550	119 550
Dettes rattachées	-	-	14 932	14 932
<b>Total</b>	<b>43 446</b>	<b>92 805</b>	<b>5 423 384</b>	<b>5 559 635</b>

### Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 875 676 mDT contre 876 255 mDT au 31.12.2018 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	225 981	282 714	(56 733)	(20%)
Ressources spéciales	649 695	593 541	56 154	9%
<b>Total</b>	<b>875 676</b>	<b>876 255</b>	<b>(579)</b>	<b>0%</b>

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	217 747	274 248	(56 501)	(21%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 234	8 466	(232)	(3%)
<b>Total</b>	<b>225 981</b>	<b>282 714</b>	<b>(56 733)</b>	<b>(20%)</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2019 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2018	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2019
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>40 000</b>				-	-	-
Amen Bank 2006	40 000	TMM+1%	01/01/2005 - 29/01/2017		-	-	-
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>490 000</b>				<b>270 248</b>	<b>(54 001)</b>	<b>216 247</b>
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		6 666	(1 333)	5 333
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		10 000	(1 000)	9 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		7 989	2 001	9 990
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		15 993	(6 003)	9 990
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		37 312	(5 336)	31 976
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		12 150	(4 050)	8 100
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		2 850	(950)	1 900
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		16 000	(4 000)	12 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		4 000	(1 000)	3 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		15 520	(7 760)	7 760
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		16 560	(4 140)	12 420
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	500	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		200	(100)	100
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		27 993	(9 331)	18 662
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	(4 669)	18 676
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		19 120	(4 780)	14 340
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		3 000	-	3 000
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017-25/12/2022		600	(150)	450
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017-25/12/2022		5 600	(1 400)	4 200
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017-25/12/2024		1 250	-	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017-25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017-25/12/2024		16 500	-	16 500
<b>Emprunts sous seing privé</b>	<b>7 000</b>				<b>4 000</b>	<b>(2 500)</b>	<b>1 500</b>
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			2 000	(500)	1 500
Emprunt office nationale de la poste	2 000	7,24%			2 000	(2 000)	-
<b>Total</b>	<b>497 000</b>				<b>274 248</b>	<b>(56 501)</b>	<b>217 747</b>

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Ressources budgétaires	24 136	7 815	16 321	209%
Ressources extérieures	625 559	585 726	39 833	7%
<b>Total</b>	<b>649 695</b>	<b>593 541</b>	<b>56 154</b>	<b>9%</b>

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Lignes extérieures en dinars</b>	<b>564 276</b>	<b>553 282</b>	<b>10 994</b>	<b>2%</b>
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	4 571	6 607	(2 036)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 743	14 477	(2 734)	(19%)
Ligne CFD restructuration financière	2 533	4 034	(1 501)	(37%)
Ligne Capital risque BEI	93 750	-	93 750	100%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	3 798	4 941	(1 143)	(23%)
Ligne AFD HOTELLERIE	25 917	32 519	(6 602)	(20%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	274 547	350 945	(76 398)	(22%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	42 508	43 395	(887)	(2%)
Ligne BAD-MPME	2 857	3 571	(714)	(20%)
Ligne SANAD	14 463	20 246	(5 783)	(29%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	1 220	1 778	(558)	(31%)
Ligne FADES	16 471	16 471	-	0%
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	5 000	-	0%
Ligne AFD-IMF	46 928	31 328	15 600	50%
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	17 175	17 175	-	0%
<b>Lignes extérieures en devises</b>	<b>57 466</b>	<b>28 424</b>	<b>29 042</b>	<b>102%</b>
Ligne en EURO	57 464	28 422	29 042	102%
Ligne KFW en EURO	2	2	-	0%
<b>Total</b>	<b>621 742</b>	<b>581 706</b>	<b>40 036</b>	<b>7%</b>
Dettes rattachées	3 817	4 020	(203)	(5%)
<b>Total</b>	<b>625 559</b>	<b>585 726</b>	<b>39 833</b>	<b>7%</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>21 771</b>	<b>42 815</b>	<b>152 099</b>	<b>9 296</b>	<b>225 981</b>
Emprunts matérialisés	13 537	42 815	152 099	9 296	217 747
Dettes rattachées	8 234	-	-	-	8 234
<b>Ressources extérieures</b>	<b>65 337</b>	<b>87 328</b>	<b>300 238</b>	<b>172 656</b>	<b>625 559</b>
Ressources extérieures en dinars	4 054	87 328	300 238	172 656	564 276
Ressources extérieures en devises	57 466	-	-	-	57 466
Dettes rattachées	3 817	-	-	-	3 817
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>2 874</b>	<b>785</b>	<b>9 238</b>	<b>11 239</b>	<b>24 136</b>
Ressources budgétaires	2 699	785	9 238	11 239	23 961
Dettes rattachées	175	-	-	-	175
<b>Total</b>	<b>89 982</b>	<b>130 928</b>	<b>461 575</b>	<b>193 191</b>	<b>875 676</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 161	33 525	191 295	225 981
Ressources budgétaires	-	-	24 136	24 136
Ressources extérieures	-	-	625 559	625 559
<b>Total</b>	<b>1 161</b>	<b>33 525</b>	<b>840 990</b>	<b>875 676</b>

### Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Autres provisions pour passifs et charges	4 699	4 199	500	12%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>6 702</b>	<b>5 569</b>	<b>1 133</b>	<b>20%</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>195 829</b>	<b>202 012</b>	<b>(6 183)</b>	<b>(3%)</b>
Comptes d'attente	5 109	4 401	708	16%
Comptes de régularisation	-	-	-	0%
Créditeurs divers	153 448	164 168	(10 720)	(7%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	73 932	77 689	(3 757)	(5%)
Dépôts du personnel	5 524	4 820	704	15%
Charges à payer	73 992	81 659	(7 667)	(9%)
Etat, impôts et taxes	33 667	32 255	1 412	4%
Autres	3 605	1 188	2 417	203%
<b>Total autres passifs</b>	<b>202 531</b>	<b>207 581</b>	<b>(5 050)</b>	<b>(2%)</b>

### 3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 014 549 mDT au 31.12.2019 enregistrant ainsi une augmentation de 109 267 mDT par rapport au 31.12.2018.

Cette augmentation provient de :

- \* L'affectation du résultat de 2018 avec des dividendes distribués pour 35 749 mDT;
- \* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 148 mDT;
- \* Du résultat arrêté au 31.12.2019 pour 145 165 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2018	132 405	13 240	476 427	-	120 979	41 832	423	5	119 970	<b>905 281</b>
Affectation du résultat 2018	-	-	79 900	-	-	4 300	-	35 770	(119 970)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(35 749)	-	<b>(35 749)</b>
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(149)	-	-	-	<b>(149)</b>
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	145 165	<b>145 165</b>
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>132 405</b>	<b>13 240</b>	<b>556 327</b>	<b>-</b>	<b>120 979</b>	<b>45 983</b>	<b>423</b>	<b>26</b>	<b>145 165</b>	<b>1 014 548</b>

(\*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2019:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 44 868 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 115 mDT.

(\*\*) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.  
 (\*\*\*) Le capital social de la banque est porté de 132 405 000 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

#### 4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

##### Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 767 594 mDT contre 707 124 mDT au terme de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions	718 193	666 749	51 444	8%
Avals	41 367	31 061	10 306	33%
Autres garanties données	8 034	9 314	(1 280)	(14%)
<b>Total</b>	<b>767 594</b>	<b>707 124</b>	<b>60 470</b>	<b>9%</b>

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	504 161	264 484	239 677	91%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	(10 090)	(100%)
Cautions en faveur de la clientèle	214 032	392 175	(178 143)	(45%)
<b>Total</b>	<b>718 193</b>	<b>666 749</b>	<b>51 444</b>	<b>8%</b>

L'encours des avals se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	41 367	31 061	10 306	33%
<b>Total</b>	<b>41 367</b>	<b>31 061</b>	<b>10 306</b>	<b>33%</b>

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	504 161	504 161
Cautions en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	-	-	214 032	214 032
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>718 193</b>	<b>718 193</b>

##### Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 379 541 mDT au 31.12.2018 à 201 896 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	163 231	254 935	(91 704)	(36%)
Crédits documentaires Export	38 665	124 606	(85 941)	(69%)
<b>Total</b>	<b>201 896</b>	<b>379 541</b>	<b>(177 645)</b>	<b>(47%)</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	550	162 681	163 231
Crédits documentaires Export	-	-	38 665	38 665
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>550</b>	<b>201 346</b>	<b>201 896</b>

##### Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	643 751	640 000	3 751	1%
BTA données en garantie	386 168	367 000	19 168	5%
Emprunt national donné en garantie	43 000	61 000	(18 000)	(30%)
<b>Total</b>	<b>1 072 919</b>	<b>1 068 000</b>	<b>4 919</b>	<b>0%</b>

#### Note 4-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2019 à 847 500 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>839 550</b>	<b>456 801</b>	<b>382 749</b>	<b>84%</b>
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	<i>4 715</i>	<i>3 282</i>	<i>1 433</i>	<i>44%</i>
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	<i>787 805</i>	<i>441 794</i>	<i>346 011</i>	<i>78%</i>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	430 214	116 327	313 887	270%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	66 285	14 600	51 685	354%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	39 383	-	39 383	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	251 923	310 867	(58 944)	(19%)
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	<i>47 030</i>	<i>11 725</i>	<i>35 305</i>	<i>301%</i>
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>7 950</b>	<b>13 875</b>	<b>(5 925)</b>	<b>(43%)</b>
<i>Participations non libérées</i>	<i>7 950</i>	<i>13 875</i>	<i>(5 925)</i>	<i>(43%)</i>
<i>Titres à recevoir</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<i>Titres à livrer</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0%</i>
<b>Total</b>	<b>847 500</b>	<b>470 676</b>	<b>376 824</b>	<b>80%</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement donnés</b>	-	<b>70</b>	<b>839 480</b>	<b>839 550</b>
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	4 715	4 715
Engagements de financement donnés	-	70	787 735	787 805
Autorisation de crédits par carte	-	-	47 030	47 030
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	<b>7 950</b>	<b>7 950</b>
Participation non libérées	-	-	7 950	7 950
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>70</b>	<b>847 430</b>	<b>847 500</b>

#### Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus s'élèvent au 31.12.2019 à 419 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>419</b>	<b>-</b>	<b>419</b>	<b>100%</b>
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	0%
Auprès des établissements financiers	419	-	419	100%
Auprès des assurances	-	-	-	0%
Auprès de la clientèle	-	-	-	0%
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>-</b>	<b>419</b>	<b>100%</b>

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>419</b>	<b>419</b>
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	419	419
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>419</b>	<b>419</b>

#### Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2019 à 3 900 341 mDT contre 3 883 407 mDT au terme de l'exercice 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	176 908	154 682	22 226	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	216 116	172 591	43 525	25%
Garanties reçues de la clientèle	3 507 317	3 556 134	(48 817)	(1%)
<b>Total</b>	<b>3 900 341</b>	<b>3 883 407</b>	<b>16 934</b>	<b>0%</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 865 729	140 238	207 609	136 439	1 434	-	<b>2 351 449</b>
Classe 1	809 161	16 453	6 469	6 533	122	3 638	<b>842 376</b>
Classe 2	23 433	165	439	35	-	-	<b>24 072</b>
Classe 3	28 705	1 227	-	150	-	-	<b>30 082</b>
Classe 4	623 092	18 825	-	3 800	43	-	<b>645 760</b>
Classe 5	6 602	-	-	-	-	-	<b>6 602</b>
<b>Total</b>	<b>3 356 722</b>	<b>176 908</b>	<b>214 517</b>	<b>146 957</b>	<b>1 599</b>	<b>3 638</b>	<b>3 900 341</b>

#### Note 4-7 sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2019 s'élèvent à (104 411) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(229 266)	(12 183)	(217 083)	1782%
Devises achetées au comptant à recevoir	124 855	6 658	118 196	1775%
<b>Total</b>	<b>(104 411)</b>	<b>(5 525)</b>	<b>(98 887)</b>	<b>1790%</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2019 s'élèvent à (214 416) mDT et se

présentent comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(402 988)	(381 479)	(21 509)	6%
Devises achetées à terme à recevoir	188 572	740 284	(551 712)	(75%)
<b>Total</b>	<b>(214 416)</b>	<b>358 805</b>	<b>(573 221)</b>	<b>(160%)</b>

## 5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2019 un montant de 645 620 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>18 345</b>	<b>14 387</b>	<b>3 958</b>	<b>28%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>591 589</b>	<b>541 000</b>	<b>50 589</b>	<b>9%</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>35 686</b>	<b>22 967</b>	<b>12 719</b>	<b>55%</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 027	14 752	13 275	90%
Commissions à caractère d'intérêt	7 659	8 215	(556)	(7%)
<b>Total</b>	<b>645 620</b>	<b>578 354</b>	<b>67 266</b>	<b>12%</b>

### Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 100 753 mDT en 2018 à 111 130 mDT en 2019. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	69 678	60 292	9 386	16%
Opérations sur placement et titres	1 823	2 256	(433)	(19%)
Opérations de change	1 747	1 802	(55)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	4 428	4 762	(334)	(7%)
Gestion, étude et engagement	9 562	9 997	(435)	(4%)
Opérations monétaires et de banque directe	19 518	17 017	2 501	15%
Bancassurance	2 294	2 221	73	3%
Banque d'affaires	10	504	(494)	(98%)
Autres commissions	2 070	1 902	168	9%
<b>Total</b>	<b>111 130</b>	<b>100 753</b>	<b>10 377</b>	<b>10%</b>

### Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	2 886	4 767	(1 881)	(39%)
Gains nets sur titres de placement	8 393	19 822	(11 429)	(58%)
Gains nets sur opérations de change	44 160	46 923	(2 763)	(6%)
<b>Total</b>	<b>55 439</b>	<b>71 512</b>	<b>(16 073)</b>	<b>(22%)</b>

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	2 886	9 346	(6 460)	(69%)
Moins-values de cession des titres de transaction	-	(4 579)	4 579	(100%)
<b>Total</b>	<b>2 886</b>	<b>4 767</b>	<b>(1 881)</b>	<b>(39%)</b>



Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>	<b>7 660</b>	<b>17 576</b>	<b>(9 916)</b>	<b>(56%)</b>
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	(3 106)	6 154	(9 260)	(150%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	10 766	11 422	(656)	(6%)
<b>Titres de placement à revenu variable</b>	<b>733</b>	<b>2 246</b>	<b>(1 513)</b>	<b>(67%)</b>
Dividendes sur les titres de placement	662	648	14	2%
Plus-values de cession	2 270	1 910	360	19%
Moins-values de cession des titres de placement	(331)	(558)	227	(41%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(2 205)	(816)	(1 389)	170%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	337	1 062	(725)	(68%)
<b>Total</b>	<b>8 393</b>	<b>19 822</b>	<b>(11 429)</b>	<b>(58%)</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 293	6 112	(3 819)	(62%)
Gain net sur opérations de change en compte	41 806	40 529	1 277	3%
Autres résultats nets de change	61	282	(221)	(78%)
<b>Total</b>	<b>44 160</b>	<b>46 923</b>	<b>(2 763)</b>	<b>(6%)</b>

#### Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2019 un montant de 95 912 mDT contre 78 475 mDT en 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	74 975	60 884	14 091	23%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	14 083	10 397	3 685	35%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	3 515	4 514	(999)	(22%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	2 487	2 593	(106)	(4%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	852	87	765	879%
<b>Total</b>	<b>95 912</b>	<b>78 475</b>	<b>17 437</b>	<b>22%</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	64 317	55 237	9 080	16%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 126	5 163	4 963	96%
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	532	484	48	10%
<b>Total</b>	<b>74 975</b>	<b>60 884</b>	<b>14 091</b>	<b>23%</b>

### Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2019 un montant de 490 703 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>(435 075)</b>	<b>(372 197)</b>	<b>(62 878)</b>	<b>17%</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(103 059)	(91 475)	(11 584)	13%
Opérations avec la clientèle	(300 306)	(245 223)	(55 083)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(31 710)	(35 499)	3 789	(11%)
<b>Autres Intérêts et charges</b>	<b>(55 628)</b>	<b>(71 029)</b>	<b>15 401</b>	<b>(22%)</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 428)	(52 834)	17 406	(33%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(20 200)	(18 195)	(2 005)	11%
<b>Total</b>	<b>(490 703)</b>	<b>(443 226)</b>	<b>(47 477)</b>	<b>11%</b>

### Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2019 un montant de 86 064 mDT, enregistrant une baisse de 2 879 mDT par rapport à l'exercice 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(74 284)	(114 886)	40 602	(35%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(3 722)	(8 158)	4 436	(54%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 475)	(40 826)	(22 649)	55%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(133)	(840)	707	(84%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(500)	(3 190)	2 690	(84%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(2 538)	(1 740)	(798)	46%
<b>Total dotations</b>	<b>(144 652)</b>	<b>(169 640)</b>	<b>24 988</b>	<b>(15%)</b>
Pertes sur créances	(104 341)	(57 718)	(46 623)	81%
<b>Total dotations et pertes sur créances</b>	<b>(248 993)</b>	<b>(227 358)</b>	<b>(21 635)</b>	<b>10%</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	32 660	56 751	(24 091)	(42%)
Reprises de provisions courantes	-	-	-	0%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	23 894	14 547	9 347	64%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	-	-	-	0%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	79 907	35 223	44 684	127%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	999	1 766	(767)	(43%)
Reprises de provisions pour risques et charges	-	7 100	(7 100)	(100%)
Reprises de provisions sur congés payés	-	-	-	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	24 269	22 319	1 950	9%
<b>Total Reprises</b>	<b>161 729</b>	<b>137 706</b>	<b>24 023</b>	<b>17%</b>
Recouvrement des créances radiées	1 200	709	491	69%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>162 929</b>	<b>138 415</b>	<b>24 514</b>	<b>18%</b>
<b>Total</b>	<b>(86 064)</b>	<b>(88 943)</b>	<b>2 879</b>	<b>(3%)</b>

### Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2019 un montant de 124 mDT, enregistrant une variation de 2 477 mDT par rapport à l'exercice 2018. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(7 740)	(5 724)	(2 016)	35%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	3 777	2 442	1 335	55%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(1 083)	(1 224)	141	(12%)
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 546	2 715	4 831	178%
Pertes sur titres d'investissement	(2 624)	(623)	(2 001)	321%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	-	4 767	(4 767)	(100%)
<b>Total</b>	<b>(124)</b>	<b>2 353</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(105%)</b>

#### Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2019 un montant de 158 875 mDT, en hausse de 11 831 mDT par rapport à 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Frais du personnel</b>	<b>(109 669)</b>	<b>(102 275)</b>	<b>(7 394)</b>	<b>7%</b>
Rémunération du personnel	(82 595)	(76 641)	(5 954)	8%
Charges sociales	(19 386)	(18 532)	(854)	5%
Impôts sur salaires	(1 761)	(1 664)	(97)	6%
Autres charges liées au personnel	(5 927)	(5 438)	(489)	9%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(40 158)</b>	<b>(37 025)</b>	<b>(3 133)</b>	<b>8%</b>
Frais d'exploitation non bancaires	(11 772)	(10 877)	(895)	8%
Autres charges d'exploitation	(28 386)	(26 148)	(2 238)	9%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(9 048)</b>	<b>(7 744)</b>	<b>(1 304)</b>	<b>17%</b>
<b>Total</b>	<b>(158 875)</b>	<b>(147 044)</b>	<b>(11 831)</b>	<b>8%</b>

#### Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	-	69	(69)	(100%)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	-	-	0%
Impôt suite au contrôle fiscal	(1 267)	(7 005)	5 738	(82%)
Contribution sociale de solidarité	(404)	(447)	43	(10%)
Autres résultats exceptionnels	1 094	1 436	(342)	(24%)
<b>Total</b>	<b>(577)</b>	<b>(5 947)</b>	<b>5 370</b>	<b>(90%)</b>

#### Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(808)	(1 786)	978	(55%)
Pertes extraordinaires	-	-	-	0%
<b>Total</b>	<b>(808)</b>	<b>(1 786)</b>	<b>978</b>	<b>(55%)</b>

#### Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 5,482 dinars contre 4,530 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net en mDT	145 165	119 970	25 195
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
<b>Résultat de base par action ( en DT)</b>	<b>5,482</b>	<b>4,530</b>	<b>0,951</b>
<b>Résultat dilué par action ( en DT)</b>	<b>5,482</b>	<b>4,530</b>	<b>0,951</b>

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2019, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

## 6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (598 975) mDT à (152 438) mDT enregistrant une hausse de 446 537 mDT soit 74,55%. Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de 342 557 mDT, des flux de trésorerie d'investissement de 140 456 mDT et des flux de financement de (36 476) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

### Note 6-1. Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à 342 557 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

#### Flux nets positifs :

- \* Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 300 381 mDT ;
- \* La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 33 034 mDT ;
- \* Les décaissements nets sur titres de placement pour 45 112 mDT ;
- \* La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 110 533 mDT.
- \* Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 3 306 mDT ;

#### Flux nets négatifs :

- \* La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 10 165 mDT.
- \* Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 120 660 mDT ;
- \* Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 18 984 mDT ;

### Note 6-2. Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à 140 456 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

- \* La variation des intérêts et dividendes pour 23 862 mDT ;
- \* Les flux nets sur portefeuille investissement 147 300 mDT ;
- \* Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (30 706) mDT ;

### Note 6-3. Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (36 476) mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

- \* Le remboursement des annuités venant à échéance pour (56 733) mDT.
- \* Le versement des dividendes pour (35 749) mDT.
- \* Le mouvement du fonds social de (148) mDT.
- \* La variation des ressources spéciales pour 56 154 mDT ;

### Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à (152 438) mDT contre (598 975) mDT au 31 décembre 2018.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2019 s'est établi comme suit :

Description	2 019	2 018
<b>Actifs</b>	<b>1 005 842</b>	<b>544 118</b>
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>788 087</b>	<b>402 287</b>
Caisse	54 723	58 657
Avoirs et prêts à la BCT	733 314	343 547
Comptes CCP	50	83
<b>Créances sur les Etablissements bancaires et financiers</b>	<b>119 433</b>	<b>52 348</b>
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	119 407	37 159
Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires	75 417	9 395
Prêts aux établissements bancaires <90 jours	43 990	27 764
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	26	15 189
<b>Titres de transaction</b>	<b>98 322</b>	<b>89 484</b>
<b>Passifs</b>	<b>(1 158 280)</b>	<b>(1 143 093)</b>
<b>Banque centrale, CCP</b>	<b>(1 066 677)</b>	<b>(1 068 025)</b>
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(37)	(25)
Emprunts auprès de la BCT	(1 066 640)	(1 068 000)
<b>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers</b>	<b>(91 603)</b>	<b>(75 069)</b>
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(72 330)	(71 536)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	(72 073)	(71 536)
Emprunts interbancaires < 90 jours	(258)	-
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(19 273)	(3 533)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(152 438)</b>	<b>(598 975)</b>

## 7- Autres notes

### Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,18% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,65% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

### Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019.

#### **Société «PGI Holding»**

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 149 mDT (HT).
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2019 est de 160 mDT (HT).

#### **Société «COMAR»**

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et les opérations suivantes :

- 1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 611 mDT, y compris un engagement hors bilan de 610 mDT.
- 2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles Au titre de l'année 2019 s'élèvent à 15 mDT (HT).
- 3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
  - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice s'élève à 1 171 mDT;
  - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de s'élève à 3 141 mDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 38 500 mDT.

#### **Société « PARENIN»**

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 134 162 mDT. y compris un engagement hors bilan de 37 412 mDT.

#### **Société « ENNAKL»**

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 114 522 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 90 953 mDT.

#### **Société « HORCHANI FINANCE »**

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 9 000 mDT.

#### **Société « Amen Santé »**

Au cours de l'année 2019, Amen Bank a procédé :

- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Nabeul à la société Amen Santé soit 258 375 actions pour 2 584 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Bizerte à la société Amen Santé soit 213 596 actions pour 2 136 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Béja à la société Amen Santé soit 1 647 actions pour 165 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Gafsa à la société Amen Santé soit 832 actions pour 83 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Hôpital Privé à la société Amen Santé soit 37 800 actions pour 378 mDT.
- Au rachat de 186 468 actions de la société Amen Santé auprès de la société SFI pour un montant total de 2 163 mDT.
- A la participation dans l'augmentation du capital de la société Amen Santé par la souscription à 387 600 actions de 10 dinars chacune.

#### **Société «SICAR Amen»**

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-trois (23) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 440 089 mDT. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 174 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à 121 mDT (HT).

#### **Société « Tunisie Leasing & Factoring »**

Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 82 742 mDT, y compris un engagement hors bilan de 59 346 mDT.

#### **Société «Le recouvrement»**

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 102 969 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

#### **Société «Tunisys»**

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 618 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 542 mDT.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2019, pour un montant de 1 266 mDT.

#### **Société « Hayett »**

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2019, à 43 mDT. La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2019, s'élève à 2 343 mDT.

L'encours des dépôts de la société HAYETT auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 54 000 mDT.

#### **Société «EL IMRANE»**

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 16 720 mDT, y compris un engagement hors bilan de 20 mDT.

### **Société «Amen Capital»**

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

### **Société «Amen Invest»**

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 113 mDT (HT) au titre de l'exercice 2019.



### **Société «SOGEREC»**

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%.  
Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 mDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de 92 mDT (HT).
3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché d'Amen Bank et occupe le poste depuis le 1er Octobre 2017 et pour une période de deux ans.  
La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1er Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.
4. La charge supportée en 2019 par Amen Bank au titre des commissions sur les montants recouverts par la SOGEREC s'élève à 1 179 mDT. Ces commissions sont la contrepartie des prestations suivantes :
  - La prise en charge, le traitement et la gestion de tous les dossiers de créances qui sont remis à la SOGEREC ;
  - L'accomplissement en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" de tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et régulant toute somme, en liquidant tous bien et concluant tous accords ;
  - La conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui sont remis à la SOGEREC.

### **Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »**

Au cours de 2019, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 733 160 actions pour un montant global de 16 032 mDT.

### **Société «Amen Project»**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 180 mDT.

### **Société «EL KAWARIS»**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

### **Société «SUNAGRI»**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 705 mDT.  
Le total des engagements de la société SUNAGRI, détenue à hauteur de 27%, auprès d'Amen Bank s'élève à 340 mDT.

### **Société «TUNINVEST INNOVATIONS SICAR»**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR auprès d'Amen Bank s'élève à 800 mDT.

## SICAVs :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

		Sicav Amen	Amen première Sicav
<b>Actif net au 31/12/2019 en mDT</b>		<b>36 548</b>	<b>70 442</b>
<b><u>Commission de dépositaire</u></b>	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<b><u>Commission de distribution</u></b>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	264 061 DT HT	467 035 DT HT

### Cession d'un bien immeuble hors exploitation au cours de 2019 :

Au cours de 2019, Amen Bank a cédé un bien immeuble acquis par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de 1 487 KDT par le paiement au comptant de 700 KDT et le reliquat su 5 ans.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 7 février 2019.

### Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019 :

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	288 333	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
<b>Total</b>	<b>288 333</b>	<b>-</b>	<b>320 000</b>	<b>-</b>

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
<b>Total</b>	<b>949 583</b>	<b>214 626</b>	<b>1 024 277</b>	<b>2 362 923</b>	<b>538 108</b>	<b>2 426 802</b>

### Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2020 s'est établi à 152,6% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT.

### **Note 7-3. Évènements postérieurs à la date de clôture**

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place des mesures exceptionnelles dont l'objectif est de soutenir aussi bien les entreprises que les particuliers. Parmi ces mesures, les banques et les institutions financières sont appelées à reporter, sous certaines conditions, les échéances, principal et intérêts, des crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020..

Des simulations d'impacts de cette pandémie, sur la base d'hypothèses d'évolution des créances classées et du refinancement, sont en cours d'étude, en coordination avec la Banque Centrale de Tunisie.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 27 Mars 2020. Ils ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et aux mesures exceptionnelles prises et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de tenue du Conseil de surveillance.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 014 548 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **145 165 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3. Paragraphe d'observation**

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 7-3 « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, la Banque a actionné un plan de continuité d'activités qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires ».

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **4.1 Evaluation des engagements de la clientèle**

#### *Risque identifié*

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**64%**) et qui totalise, au 31 décembre 2019, **5 727 900 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **81 205 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **3 722 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

### 4.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **452 259 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **12 170 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **17 087 KDT**, soit un montant net de **435 172 KDT**, représentant **5%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **29%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

### **4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits**

#### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2019, à **645 620 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (71%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **5. Rapport du Directoire**

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque

à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne

devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 31 Mars 2020**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BDO TUNISIE**

**Adnène ZGHIDI**



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :**

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2019 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2019/1 d'une valeur de **22 850 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **89 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Mars 2019.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2019 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2019/2 d'une valeur de **39 450 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **154 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 28 Mars 2019.

3 A fin 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession des créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **102 969 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 6 Février 2020.

4 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé au rachat de 3% du capital "Amen Santé" auprès de la société "SFI" correspondant à **186 468** actions au prix de 11,600 DT l'action contre un nominal de 10 dinars soit un montant total de **2 163 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 9 Mai 2019.

5 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la souscription de 387 600 nouvelles actions dans le capital de la société "Amen Santé" à la valeur nominale de **10 DT** l'action soit un prix global de **3 876 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Novembre 2019.

6 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé aux cessions ci-après des titres détenus dans le capital des

cliniques "El Amen Nabeul", "El Amen Bizerte", "El Amen Beja", "El Amen Gafsa" et "l'hôpital privé" à la société "Amen Santé".

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Nabeul" à la société "Amen Santé" soit 258 375 actions pour **2 584 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Bizerte" à la société "Amen Santé" soit 213 596 actions pour **2 136 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans le "Clinique El Amen Béjà" à la société "Amen Santé" soit 1 647 actions pour **165 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "Clinique El Amen Gafsa" à la société "Amen Santé" soit 832 actions pour **83 KDT**.

- la cession de la totalité de sa participation dans "l'Hôpital Privé" à la société "Amen Santé" soit 37 800 actions pour **378 KDT**.

La cession des titres de participations dans les sociétés sus-indiqués a dégagé une plus-value de **166 KTND**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Novembre 2019.

- 7 Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la participation dans l'augmentation de capital réglementaire de "Maghreb Leasing Algérie" pour un montant global de **16 032 KDT** dont **11 116 KDT** de dividendes transférés en actions et le reliquat en numéraire.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 8 Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché de Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à **23 KDT**.

Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 9 Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2019 s'élèvent à **1 179 KDT**.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

**10** Au cours de 2019, "Amen Bank" a cédé un bien immeuble acquis le 29 Janvier 2018 par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de **1 487 KDT** par le paiement au comptant de **700 KDT** et le reliquat sur 5ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 7 Février 2019.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

### **Société «PGI Holding»**

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **22,18%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

**1** "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxes. Au 19 janvier 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2019, s'élève à **160 KDT** (HT).

**2** "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2019 s'élève à **149 KDT** (HT).

### **Société «COMAR»**

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,65%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

**1** Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à **15 KDT** (HT).

**2** Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2019 s'élève à **1 171 KDT** ;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2019, s'élève à **3 141 KDT** (HT).

### **Société «SICAR Amen»**

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

**1** Vingt-et-une (21) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **377 789 KDT**. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **1 931 KDT** (HT).

**2** En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes ;
- Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil

d'Administration. Cette commission est portée à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;

- Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à **121 KDT** (HT).

#### **Société « Le recouvrement »**

La banque a conclu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

#### **Havett**

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2019 s'élève à **2 343 KDT**.

#### **Société «Tunisys»**

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **20%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2019 pour un montant total de **1 266 KDT** (HT).

#### **Société « SICAVs»**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<b>Fonctions de</b>	<b>Base de rémunération</b>	<b>Commission 2019 (Hors TVA)</b>
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	467 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 30 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	264 KDT

#### **Société « AMEN CAPITAL »**

En date du 1<sup>er</sup> Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5<sup>ème</sup> étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **56 KDT** et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **12 KDT**.

#### **Société « AMEN INVEST »**

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN

BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m<sup>2</sup>,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m<sup>2</sup>,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2019 s'élève à **113 KDT**.

#### **Société « SOGEREC » :**

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à 11 KDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **56 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **12 KDT**.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 pour une période à déterminer, une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK ; ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de **92 KDT** (HT).

3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché de Amen Bank et occupe le poste depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2017 et pour une période de deux ans.

La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.

#### **Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »**

La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à **15 KDT** (HT) au titre de l'exercice 2019.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.

- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des

frais y afférents.

- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2019	Passif au 31/12/2019	Charge 2019	Passif au 31/12/2019
<b>Avantages à court terme</b>	288 333	-	320 000	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>				
<b>Autres avantages à long terme</b>				
<b>Indemnités de fin de contrat de travail</b>				
<b>Paiements en actions</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>288 333</b>	<b>-</b>	<b>320 000</b>	<b>-</b>

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019	Charge Brute 2019	Charges sociales 2019	Passif au 31/12/2019
<b>Avantages à court terme</b>	949 583	214 626	1 024 277	2 362 923	538 108	2 426 802
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>						
<b>Autres avantages à long terme</b>						
<b>Indemnités de fin de contrat de travail</b>						
<b>Paiements en actions</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>949 583</b>	<b>214 626</b>	<b>1 024 277</b>	<b>2 362 923</b>	<b>538 108</b>	<b>2 426 802</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions

ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 31 Mars 2020**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**BDO TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Adnène ZGHIDI**

# **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **1. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

### **2. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



### **3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u><b>1 920 962,054</b></u>
Actions et droits rattachés		1 737 286,677
Obligations et valeurs assimilées		183 675,377
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u><b>91 183,958</b></u>
Disponibilités		91 183,958
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u><b>2 012 146,012</b></u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Autres créditeurs divers</b>	5	2 995,491
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>2 995,491</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>Capital</b>	6	1 980 515,679
<b>Sommes distribuables</b>		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice		28 634,842
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>2 009 150,521</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u><b>2 012 146,012</b></u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	<b>35 228,670</b>
Dividendes		32 065,880
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 162,790
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>35 228,670</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	8	(10 818,624)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>24 410,046</b>
<b>Autres charges</b>	9	(3 762,456)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>20 647,590</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 987,252
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>28 634,842</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 987,252)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 808,670
Frais de négociation de titres		(8 039,336)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>10 977,596</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 977,596</b>
Résultat d'exploitation	20 647,590
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 808,670
Frais de négociation de titres	(8 039,336)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 898 172,925</b>
<b>Souscriptions</b>	
- Capital	1 901 910,000
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 724,327)
- Régularisation des sommes distribuables	7 987,252
<b>Rachats</b>	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 909 150,521</b>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de l'exercice	100 000,000
En fin de l'exercice	2 009 150,521
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début de l'exercice	10 000
En fin de l'exercice	200 191
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,036</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,36%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2019**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2019, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).

### **3.4-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 920 962,054 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 747 961,880</b>	<b>1 737 286,677</b>	<b>86,47%</b>
<b>Actions</b>		<b>1 747 961,880</b>	<b>1 737 286,677</b>	<b>86,47%</b>
Actions SFBT	9 230	181 043,890	175 914,570	8,76%
Actions SPDIT	8 700	82 243,390	73 106,100	3,64%
Actions ATTIJARI BANK	200	7 620,000	6 599,600	0,33%
Actions BIAT	1 320	148 188,110	151 522,800	7,54%
Actions BANQUE DE TUNISIE	24 000	181 459,000	185 760,000	9,25%
Actions AIR LIQUIDE	612	48 517,960	42 840,000	2,13%
Actions PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	2 354	100 911,000	109 461,000	5,45%
Actions ASTREE	3 400	133 722,760	149 634,000	7,45%
Actions AMEN BANK	1 550	39 143,500	45 244,500	2,25%
Actions UIB	4 165	90 392,280	94 920,350	4,72%
Actions PGH	1 400	17 558,000	18 368,000	0,91%
Actions MAGASIN GENERAL	750	25 878,660	21 750,000	1,08%
Actions SOTUVER	7 000	63 677,280	58 989,000	2,94%
Actions SOTRAPIL	5 150	73 687,220	59 477,350	2,96%
Actions ADWYA	3 150	11 319,000	7 875,000	0,39%
Actions TPR	16 400	80 103,860	77 998,400	3,88%
Actions TELNET	2 000	19 150,200	18 628,000	0,93%
Actions ONE TECH	9 039	135 544,240	125 361,891	6,24%
Actions EURO-CYCLES	1 214	19 577,040	22 786,780	1,13%
Actions SAH LILAS	9 289	100 737,090	110 056,072	5,48%
Actions MPBS	3 652	18 703,180	21 345,940	1,06%
Actions SOTIPAPIER	2 793	18 596,130	19 461,624	0,97%
Actions DH	10 900	122 750,090	113 556,200	5,65%
Actions UNIMED	2 100	20 372,000	20 006,700	1,00%
Actions TUNISIE VALEURS	400	7 066,000	6 622,800	0,33%
<b>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</b>		<b>172 000,000</b>	<b>183 675,377</b>	<b>9,14%</b>
BTA 6,5% Juin 2025	200	172 000,000	183 675,377	9,14%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 919 961,880</b>	<b>1 920 962,054</b>	<b>95,61%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>95,47%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions	1 774 880,400			1 774 880,400	
BTA	172 000,000			172 000,000	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions	(26 918,520)			(26 918,520)	3 808,670
<b><u>Variation des plus ou moins value latentes</u></b>					
			(5 439,328)	(5 439,328)	
<b><u>Variation des intérêts courus sur BTA</u></b>					
		6 439,502		6 439,502	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>1 919 961,880</b>	<b>6 439,502</b>	<b>(5 439,328)</b>	<b>1 920 962,054</b>	<b>3 808,670</b>

**Note 5 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de 2 995,491 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	164,060
Etat, retenue à la source	571,531
Commissaire aux comptes	2 259,900
<b>TOTAL</b>	<b>2 995,491</b>

**Note 6 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital initial**

Montant	100 000,000
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts	1



**Souscriptions réalisées**

Montant en nominal	1 901 910,000
Nombre de parts émis	190 191
Nombre de porteurs de parts nouveaux	146

**Rachats effectués**

Montant en nominal	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 439,328)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 808,670
Frais de négociation de titres	(8 039,336)
Régularisation des sommes non distribuables	(11 724,327)

**Capital au 31-12-2019**

Montant	1 980 515,679
Nombre de parts	200 191
Nombre de porteurs de parts	147

**Note 7 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 35 228,670 DT, et se détaillent comme suit :

	<b>Année 2019</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	
- des actions	32 065,880
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	
- intérêts	3 162,790
<b>TOTAL</b>	<b>35 228,670</b>

**Note 8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2019 à 10 818,624 DT et se détaillent ainsi :

	<b><u>31/12/2019</u></b>
Commission de gestion	8 113,968
Rémunération du dépositaire	2 704,656
<b>TOTAL</b>	<b><u>10 818,624</u></b>

### **Note 9 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 3 762,456 DT et se détaille ainsi :

	<b><u>31/12/2019</u></b>
Redevance CMF	1 357,556
Honoraires commissaire aux comptes	2 259,900
Impôts et taxes	145,000
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 762,456</u></b>

### **Note 10 : Autres informations**

#### ***10.1. Données par part et ratios pertinents***

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>2019</u></b>
Revenus des placements	0,176
Charges de gestion des placements	(0,054)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>0,122</u></b>
Autres charges	(0,019)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>0,103</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,040
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>0,143</u></b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,027)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,019
Frais de négociation de titres	(0,040)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>(0,048)</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b><u>0,055</u></b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>(0,048)</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,059)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>(0,107)</u></b>
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	<u>10,036</u>

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,96%
Actif net moyen	<u>1 054 575</u>

### **10.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

# **FCP MAGHREBIA MODERE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 9 232 359,884 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,487 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA MODERE ».

### ***Responsabilités de l'auditeur***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>7 379 659,322</b>	<b>7 007 370,046</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	4 511 353,072	4 450 742,672
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 868 306,250	2 556 627,374
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 876 647,731</b>	<b>1 854 386,130</b>
a-Placements monétaires	3	1 709 525,333	1 494 085,471
b-Disponibilités	4	167 122,398	360 300,659
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	5	<b>2 995,353</b>	<b>8 763,646</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 259 302,406</b>	<b>8 870 519,822</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	6	<b>16 864,308</b>	<b>15 907,563</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	7	<b>10 078,214</b>	<b>9 762,202</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 942,522</b>	<b>25 669,765</b>
<b>CP 1-Capital</b>	8	<b>8 883 961,353</b>	<b>8 570 462,971</b>
<b>CP 2-Sommes distribuables</b>		<b>348 398,531</b>	<b>274 387,086</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	348 398,531	274 387,086
<b>ACTIF NET</b>		<b>9 232 359,884</b>	<b>8 844 850,057</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>10</b>	<b>319 284,424</b>	<b>306 329,552</b>
a-Dividendes		154 621,845	158 701,740
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		164 662,579	147 627,812
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>183 006,002</b>	<b>119 192,589</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>502 290,426</b>	<b>425 522,141</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>- 140 940,108</b>	<b>- 138 018,344</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>361 350,318</b>	<b>287 503,797</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>13</b>	<b>- 17 075,301</b>	<b>- 16 877,249</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>344 275,017</b>	<b>270 626,548</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>4 123,514</b>	<b>3 760,538</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>348 398,531</b>	<b>274 387,086</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>- 4 123,514</b>	<b>- 3 760,538</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 36 388,634</b>	<b>254 476,196</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 132 842,426</b>	<b>2 176,577</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 4 201,967</b>	<b>- 3 104,361</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>70 841,990</b>	<b>524 174,960</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>70 841,990</b>	<b>524 174,960</b>
a-Résultat d'exploitation	344 275,017	270 626,548
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 136 388,634	254 476,196
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 132 842,426	2 176,577
d-Frais de négociation de titres	- 4 201,967	- 3 104,361
<b><u>AN 2-Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	<b>316 667,837</b>	<b>262 344,693</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>402 856,885</b>	<b>1 094 438,889</b>
Capital	164 624,785	426 243,842
Régularisation des sommes non distribuables	179 734,095	543 810,477
Régularisation des sommes distribuables	58 498,005	124 384,570
<b>b-Rachats</b>	<b>- 86 189,048</b>	<b>- 832 094,196</b>
Capital	- 34 903,960	- 320 329,423
Régularisation des sommes non distribuables	- 37 732,453	- 416 357,661
Régularisation des sommes distribuables	- 13 552,635	- 95 407,112
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>387 509,827</b>	<b>786 519,653</b>
<b><u>AN 4-Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	8 844 850,057	8 058 330,404
b- en fin d'exercice	9 232 359,884	8 844 850,057
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	3 581 963,831	3 476 049,412
b- en fin d'exercice	3 711 684,656	3 581 963,831
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,487</b>	<b>2,469</b>
<b>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,73%</b>	<b>6,51%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2019**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :**

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA MODERE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ADWYA	6 041	20 891,538	15 102,500	0,16%
AMEN BANK	5 160	133 843,850	150 620,400	1,63%
ATTIJARI BANK	12 342	320 072,251	407 261,316	4,41%
BIAT	3 680	325 408,790	422 427,200	4,58%
BT	27 800	148 440,444	215 172,000	2,33%
CIL	2 353	36 281,703	35 177,350	0,38%
CITY CARS	17 467	166 895,541	128 277,648	1,39%
DELICE HOLDING	13 881	186 287,334	144 612,258	1,57%
ENNAKL AUTOMOBILES	10 580	105 752,456	126 039,540	1,37%
EURO-CYCLES	7 198	114 638,853	135 106,460	1,46%
ONE TECH HOLDING	39 135	414 096,260	542 763,315	5,88%
PGH	30 325	220 065,316	397 864,000	4,31%
SAH	29 205	230 942,920	346 020,840	3,75%
SFBT	47 723	367 791,868	909 552,657	9,85%
TELNET HOLDING	12 202	111 435,710	113 649,428	1,23%
UIB	18 504	336 328,812	421 706,160	4,57%
<b>TOTAL</b>		<b>3 239 173,646</b>	<b>4 511 353,072</b>	<b>48,86%</b>

## 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
<b>Emprunts des sociétés</b>				
ATL SUBORDONNE 2017	2 000	200 000,000	202 659,235	2,20%
ATL 2013-1	1 500	30 000,000	31 132,590	0,34%
ATL 2014-3	900	54 000,000	57 018,793	0,62%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	120 725,114	1,31%
ATL 2019-1	4 500	450 000,000	452 966,558	4,91%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	1000	80 000,000	82 867,760	0,90%
ATTIJARI LEASING 2016-2	1 000	100 000,000	105 216,175	1,14%
BH SUBORDONNÉ 2016-1 CA TF	1 000	40 000,000	41 552,787	0,45%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 232,787	1,33%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	350	14 000,000	14 038,756	0,15%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	1 500	90 000,000	90 576,472	0,98%
HL 2014-1	1 500	60 000,000	60 644,459	0,66%
HL 2015-2	800	64 000,000	67 063,817	0,73%
HL 2016-2	1 000	80 000,000	80 466,710	0,87%
HL 2017-03	1 000	100 000,000	106 147,946	1,15%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 002,732	1,12%
TL SUBORDONNÉ 2018	500	50 000,000	54 207,123	0,59%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	20 000,000	20 057,967	0,22%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	60 000,000	62 378,164	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	92 000,000	96 722,164	1,05%
TUNISIE LEASING 2018-1	1700	170 000,000	177 282,317	1,92%
UIB 2009-1	500	25 000,000	25 537,05	0,28%
TUNISIE LEASING&FACTORING 2019	2 600	260 000,000	272 433,967	2,95%
<b>Total 1</b>		<b>2 374 000,000</b>	<b>2 447 931,443</b>	<b>26,51%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>				
	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
BTA 5.6% AOÛT 2022	180	176 496,000	182 279,368	1,97%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	98 959,403	1,07%
BTA 6.6% MARS 2027	140	131 600,000	139 136,036	1,51%
<b>Total 2</b>		<b>404 796,000</b>	<b>420 374,807</b>	<b>4,55%</b>
<b>Total 1+2</b>		<b>2 778 796,000</b>	<b>2 868 306,250</b>	<b>31,07%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 6 017 969,646 DT contre 5 517 293,612 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 500 676,034 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	784 602,750
Emprunts des sociétés	710 000,000
Emprunts d'Etat	0,000
<b>Total</b>	<b>1 494 602,750</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions	583 830,716	453 288,290	0,000	- 130 542,426
Emprunts des sociétés	307 796,000	0,000	307 796,000	0,000
Emprunts d'Etat	102 300,000	0,000	100 000,000	- 2 300,000
<b>Total</b>	<b>993 926,716</b>	<b>453 288,290</b>	<b>407 796,000</b>	<b>-132 842,426</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 709 525,333 DT soit 18,52% de l'actif net et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Date de souscription</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Taux</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
Placements à terme						
PAT (STB)	25/12/2019	90	TMM+5,5%	500 000,000	501 017,486	5,43%
PAT (BNA)	05/11/2019	90	TMM+4%	200 000,000	202 942,820	2,20%
PAT (ATB)	13/12/2019	90	TMM+4,5%	450 000,000	452 298,689	4,90%
PAT (BNA)	13/12/2019	90	TMM+6,5%	550 000,000	553 266,338	5,99%
<b>Total</b>				<b>1 700 000,000</b>	<b>1 709 525,333</b>	<b>18,52%</b>

### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2019 à 167 122,398 DT, soit 1,81 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 2 995,353 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 26 942,522 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 1,55 % de l'actif net.

### 5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 995,353 DT contre 8 763,646 DT au 31/12/2018 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.



## 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 16 864,308 DT contre 15 907,563 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	11 112,742	10 377,314
Dépositaire	5 751,566	5 530,249
<b>Total</b>	<b>16 864,308</b>	<b>15 907,563</b>

## 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 078,214 DT contre 9 762,202 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
CAC	7 207,962	6 985,945
Publication	200,000	200,000
Etat	1 819,192	1 781,485
Conseil du marché financier (CMF)	851,060	794,772
<b>Total</b>	<b>10 078,214</b>	<b>9 762,202</b>

## 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2018

Montant	8 570 462,971
Nombre de titres	3 581 963,831
Nombre de porteurs de parts	6

### Souscriptions réalisées

Montant	164 624,785
Nombre de titres émis	164 624,785

### Rachats effectués

Montant	34 903,960
Nombre de titres rachetés	34 903,960

### Capital au 31-12-2019

Montant <sup>(2)</sup>	8 700 183,796
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	3 711 684,656
Nombre de porteurs de parts	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 8 883 961,353DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>8 700 183,796</b>
Résultat 2018 capitalisé	274 387,086
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	40 821,856
Variation des différences d'estimation	-136 388,634
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-132 842,426
Régularisation des sommes non distribuables	142 001,642
Frais de négociation de titres	- 4 201,967
<b>Capital au 31/12/2019</b>	<b>8 883 961,353</b>

#### 9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 348 398,531DT, contre 274 387,086 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultat distribuable	344 275,017	270 626,548
Régularisations	4 123,514	3 760,538
<b>TOTAL</b>	<b>348 398,531</b>	<b>274 387,086</b>

#### 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 319 284,424 DT contre 306 329,552 DT au 31/12/2018, ils se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	154 621,845	158 701,740
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts BTA	21 327,772	24 895,936
Intérêts obligations des sociétés	143 334,807	122 731,876
<b>TOTAL</b>	<b>319 284,424</b>	<b>306 329,552</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 183 006,002DT contre 119 192,589DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts sur les avoirs bancaires	11 733,482	17 624,844
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	7 511,789	53 579,800
Revenus des Placements à Terme	163 760,731	47 987,945
<b>TOTAL</b>	<b>183 006,002</b>	<b>119 192,589</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 140 940,108 DT, contre 138 018,344 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération du gestionnaire	117 549,049	115 032,855
Rémunération du dépositaire	23 391,059	22 985,489
<b>TOTAL</b>	<b>140 940,108</b>	<b>138 018,344</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 17 075,301 DT, contre 16 877,249 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Honoraires CAC	7 842,451	7 823,177
Redevance CMF	9 002,236	8 809,611
Publicités et publications	200,000	200,000
Commissions bancaires	22,214	35,661
Impôts et taxes	8,400	8,800
<b>Total</b>	<b>17 075,301</b>	<b>16 877,249</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

<b>Données par part</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenus des placements	0,135	0,119	0,097	0,089	0,074
Charges de gestion des placements	-0,038	-0,039	-0,034	-0,032	-0,029
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,097</b>	<b>0,080</b>	<b>0,063</b>	<b>0,057</b>	<b>0,044</b>
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004	-0,004
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,093</b>	<b>0,076</b>	<b>0,059</b>	<b>0,053</b>	<b>0,040</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,001	0,002	0,002	0,004
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,094</b>	<b>0,077</b>	<b>0,061</b>	<b>0,055</b>	<b>0,044</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,037	0,071	0,102	0,148	-0,074
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,036	0,001	-0,012	-0,033	-0,009
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	0,000	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,074</b>	<b>0,071</b>	<b>0,090</b>	<b>0,114</b>	<b>-0,084</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,020</b>	<b>0,147</b>	<b>0,149</b>	<b>0,167</b>	<b>-0,040</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,074</b>	<b>0,071</b>	<b>0,090</b>	<b>0,114</b>	<b>-0,084</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable *</b>	<b>-0,002</b>	<b>0,003</b>	<b>0,003</b>	<b>0,009</b>	<b>-0,005</b>
<b>Sommes non distribuables *</b>	<b>-0,076</b>	<b>0,074</b>	<b>0,093</b>	<b>0,123</b>	<b>-0,089</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2,487</b>	<b>2,469</b>	<b>2,318</b>	<b>2,164</b>	<b>1,986</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,19%	0,19%	0,21%	0,20%	0,23%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,83%	3,08%	2,69%	2,60%	2,36%

L'actif net moyen étant arrêté à 8 975 980,071 DT.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

# **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 788 470,730 DT et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,816 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

### ***Responsabilités de l'auditeur***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers

Tunis, le 13 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>AC 1-Portefeuille titres</b>		<b>8 622 140,818</b>	<b>8 761 530,240</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	6 845 416,903	7 652 444,941
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 776 723,915	1 109 085,299
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 193 406,702</b>	<b>2 282 219,670</b>
a-Placements monétaires	3	1 905 504,481	1 829 714,991
b-Disponibilités	4	287 902,221	452 504,679
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	5	<b>3 601,503</b>	<b>11 562,137</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 819 149,023</b>	<b>11 055 312,047</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	6	<b>19 729,787</b>	<b>19 898,443</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	7	<b>10 948,506</b>	<b>10 815,437</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 678,293</b>	<b>30 713,880</b>
<b>CP 1-Capital</b>	8	<b>10 402 194,219</b>	<b>10 741 714,123</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>386 276,511</b>	<b>282 884,044</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	386 276,511	282 884,044
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 788 470,730</b>	<b>11 024 598,167</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 819 149,023</b>	<b>11 055 312,047</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>371 361,714</b>	<b>330 722,378</b>
a-Dividendes		269 740,790	294 849,060
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		101 620,924	35 873,318
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>214 486,075</b>	<b>149 142,674</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>585 847,789</b>	<b>479 865,052</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>- 171 432,389</b>	<b>- 177 727,017</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>414 415,400</b>	<b>302 138,035</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>13</b>	<b>- 19 503,419</b>	<b>- 20 107,131</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>394 911,981</b>	<b>282 030,904</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>- 8 635,470</b>	<b>853,140</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>386 276,511</b>	<b>282 884,044</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>8 635,470</b>	<b>- 853,140</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 104 364,103</b>	<b>176 510,752</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 393 771,491</b>	<b>192 497,391</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 6 080,632</b>	<b>- 4 201,105</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 109 304,245</b>	<b>646 837,942</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	- 109 304,245	646 837,942
a-Résultat d'exploitation	394 911,981	282 030,904
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 104 364,103	176 510,752
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 393 771,491	192 497,391
d-Frais de négociation de titres	- 6 080,632	- 4 201,105
<b><u>AN 2-Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	- 126 823,192	121 267,662
<b>a-Souscriptions</b>	<b>483 255,548</b>	<b>1 346 485,815</b>
Capital	173 301,516	435 980,376
Régularisation des sommes non distribuables	248 321,974	786 689,627
Régularisation des sommes distribuables	61 632,058	123 815,812
<b>b-Rachats</b>	<b>- 610 078,740</b>	<b>- 1 225 218,153</b>
Capital	- 218 623,541	- 396 754,223
Régularisation des sommes non distribuables	- 307 788,454	- 714 236,129
Régularisation des sommes distribuables	- 83 666,745	- 114 227,801
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 236 127,437</b>	<b>768 105,604</b>
a- en début d'exercice	11 024 598,167	10 256 492,563
b- en fin d'exercice	10 788 470,730	11 024 598,167
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	3 876 990,688	3 837 764,535
b- en fin d'exercice	3 831 668,663	3 876 990,688
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,816</b>	<b>2,844</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>- 0,985%</b>	<b>6,40%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2019

### I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

### 2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ADWYA	44 348	155 242,253	110 870,000	1,03%
AMEN BANK	10 325	272 642,772	301 386,750	2,79%
ATTIJARI BANK	16 990	359 784,080	560 636,020	5,20%
BIAT	4 233	365 912,820	485 906,070	4,50%
BT	73 850	355 337,173	571 599,000	5,30%
CIL	6 779	119 463,372	101 346,050	0,94%
CITY CARS	16 301	157 745,525	119 714,544	1,11%
DELICE HOLDING	19 036	253 013,855	198 317,048	1,84%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 440	421 995,355	398 370,720	3,69%
EURO-CYCLES	9 616	131 663,120	180 492,320	1,67%
ONE TECH HOLDING	66 953	541 806,438	928 571,157	8,61%
PGH	42 112	271 776,234	552 509,440	5,12%
SAH	40 613	309 377,330	481 182,824	4,46%
SFBT	55 990	285 711,567	1 067 113,410	9,89%
TELNET HOLDING	10 069	94 044,800	93 782,666	0,87%
UIB	25 627	395 275,009	584 039,330	5,41%
UNIMED	11 502	115 288,540	109 579,554	1,02%
<b>Total</b>		<b>4 606 080,243</b>	<b>6 845 416,903</b>	<b>63,45%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	150 000,000	151 994,426	1,41%
ATL 2013-1	1 000	20 000,000	20 755,060	0,19%
ATL 2019-1	5 000	500 000,000	503 296,175	4,67%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 232,787	1,14%
CIL 2018-1	1 000	100 000,000	108 108,274	1,00%
HL 2017-2	500	50 000,000	51 501,366	0,48%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	215 627,398	2,00%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	162 621,369	1,51%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	320 000,000	335 303,344	3,11%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	100 000,000	104 283,716	0,97%
<b>Total</b>		<b>1 710 000,000</b>	<b>1 776 723,915</b>	<b>16,47%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 6 316 080,243 DT contre 6 398 894,014 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une baisse de 82 813,771 DT.



Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	741 205,060
Emprunts des sociétés	820 000,000
Emprunts d'Etat	0,000
<b>Total</b>	<b>1 561 205,060</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions	1 436 652,831	1 050 247,340	0,000	- 386 405,491
Emprunts des sociétés	20 000,000	0,000	20 000,000	0,000
Emprunts d'Etat	187 366,000	0,000	180 000,000	- 7 366,000
<b>Total</b>	<b>1 644 018,831</b>	<b>1 050 247,340</b>	<b>200 000,000</b>	<b>- 393 771,491</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019 à 1 905 504,481 DT soit 17,66% de l'actif net et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Date de souscription</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Taux</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>PLACEMENT A TERME</b>						
PAT (BNA)	13/12/2019	90	TMM+6,5%	400 000,000	402 375,519	3,73%
PAT (BNA)	25/12/2019	90	TMM+6,5%	500 000,000	501 093,989	4,64%
PAT (STB)	25/12/2019	90	TMM+5,5%	1 000 000,000	1 002 034,973	9,29%
<b>Total</b>				<b>1 900 000,000</b>	<b>1 905 504,481</b>	<b>17,66%</b>

### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2019 à 287 902,221 DT, soit 2,66% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 601,503 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 30 678,293 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 2,42% de l'actif net.

### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 601,503 DT, contre 11 562,137 DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

## 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 19 729,787 DT contre 19 898,443 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	12 982,661	12 951,659
Dépositaire	6 747,126	6 946,784
<b>TOTAL</b>	<b>19 729,787</b>	<b>19 898,443</b>

## 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 948,506 DT, contre 10 815,437 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Conseil du marché financier (CMF)	994,260	991,933
CAC	7 613,258	7 418,021
Publication	200,000	200,000
Etat	2 140,988	2 205,483
<b>TOTAL</b>	<b>10 948,506</b>	<b>10 815,437</b>

## 8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

### Capital au 31/12/2018

Montant	10 741 714,123
Nombre de parts	3 876 990,688
Nombre de porteurs de parts	9

### Souscriptions réalisées

Montant	173 301,516
Nombre de parts émises	173 301,516

### Rachats effectués

Montant	218 623,541
Nombre de parts rachetées	218 623,541

### Capital au 31-12-2019

Montant <sup>(2)</sup>	10 696 392,098
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	3 831 668,663
Nombre de porteurs de parts	9

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.  
Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 10 402 194,219 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>10 696 392,098</b>
Résultat 2018 capitalisé	282 884,044
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	-13 399,217
Variation des différences d'estimation	-104 364,103
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-393 771,491
Régularisation des sommes non distribuables	-59 466,480
Frais de négociation de titres	-6 080,632
<b>Capital au 31/12/2019</b>	<b>10 402 194,219</b>

#### 9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 386 276,511 DT contre 282 884,044 DT au 31/12/2018 ; il se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultats distribuables	394 911,981	282 030,904
Régularisation	-8 635,470	853,140
<b>TOTAL</b>	<b>386 276,511</b>	<b>282 884,044</b>

#### 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 371 361,714 DT contre 330 722,378 DT au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

<b><u>Dividendes</u></b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
des actions admises à la cote	269 740,790	294 849,060
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	1 497,160	10 225,988
Intérêts sur obligations	100 123,764	25 647,330
<b>TOTAL</b>	<b>371 361,714</b>	<b>330 722,378</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 214 486,075 DT, contre 149 142,674 DT au 31/12/2018 ; il se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Intérêts sur les avoirs bancaires	15 824,586	23 917,629
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	24 074,872	45 567,896
Intérêts des placements à terme	174 586,617	79 657,149
<b>TOTAL</b>	<b>214 486,075</b>	<b>149 142,674</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 171 432,389 DT, contre 177 727,017 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération du gestionnaire	142 191,053	147 261,601
Rémunération du dépositaire	29 241,336	30 465,416
<b>TOTAL</b>	<b>171 432,389</b>	<b>177 727,017</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 19 503,419 DT, contre 20 107,131 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Honoraires CAC	8 382,279	8 584,547
Redevance CMF	10 889,453	11 277,851
Publicité et publication	200,000	200,000
Commission bancaire	23,287	35,933
Impôts et taxes	8,400	8,800
<b>Total</b>	<b>19 503,419</b>	<b>20 107,131</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,153	0,124	0,103	0,096	0,081
Charges de gestion des placements	-0,045	-0,046	-0,040	-0,038	-0,036
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,108</b>	<b>0,078</b>	<b>0,063</b>	<b>0,058</b>	<b>0,045</b>
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005	-0,004	-0,005
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,103</b>	<b>0,073</b>	<b>0,058</b>	<b>0,054</b>	<b>0,040</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,000	0,001	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,101</b>	<b>0,073</b>	<b>0,059</b>	<b>0,054</b>	<b>0,041</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,027	0,045	0,157	0,275	-0,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,103	0,050	-0,021	-0,062	-0,014
Frais de négociation de titres	-0,002	-0,001	0,001	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,132</b>	<b>0,094</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>	<b>-0,172</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-0,031</b>	<b>0,167</b>	<b>0,193</b>	<b>0,266</b>	<b>-0,131</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,132</b>	<b>0,094</b>	<b>0,135</b>	<b>0,212</b>	<b>-0,172</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,004	0,002	0,002	0,000
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>-0,129</b>	<b>0,098</b>	<b>0,137</b>	<b>0,214</b>	<b>-0,172</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2,816</b>	<b>2,844</b>	<b>2,673</b>	<b>2,477</b>	<b>2,209</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,58%	1,58%	1,57%	1,57%	1,57%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,18%	0,19%	0,18%	0,20%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	2,51%	2,30%	2,26%	1,77%

L'actif net moyen étant arrêté à 10 860 871,959 DT.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

## Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>AC1</b>	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (1-1)	788 620	402 287
<b>AC2</b>	Créances sur les établissements bancaires et financiers (1-2)	244 809	188 476
<b>AC3</b>	Créances sur la clientèle (1-3)	5 728 896	5 930 429
<b>AC4</b>	Portefeuille-titres commercial (1-4)	300 512	289 049
<b>AC5</b>	Portefeuille d'investissement (1-5)	1 357 595	1 505 128
	Titres mis en équivalence (1-5)	176 419	154 952
<b>AC6</b>	Valeurs immobilisées (1-6)	190 413	169 076
<b>AC7</b>	Autres actifs (1-7)	224 065	246 202
<b>Total actifs</b>		<b>9 011 329</b>	<b>8 885 599</b>
<b>PA1</b>	Banque Centrale et CCP (2-1)	1 066 677	1 072 065
<b>PA2</b>	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (2-2)	233 071	235 057
<b>PA3</b>	Dépôts et avoirs de la clientèle (2-3)	5 547 360	5 505 003
<b>PA4</b>	Emprunts et Ressources spéciales (2-4)	874 676	875 255
<b>PA5</b>	Autres passifs (2-5)	203 870	215 529
<b>Total passifs</b>		<b>7 925 654</b>	<b>7 902 909</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>4 011</b>	<b>4 089</b>
<b>CP1</b>	Capital	132 405	132 405
<b>CP2</b>	Réserves	802 254	720 488
<b>CP4</b>	Autres capitaux propres	423	423
<b>CP5</b>	Résultats reportés	26	5
<b>CP6</b>	Résultat de l'exercice	146 556	125 280
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 081 664</b>	<b>978 601</b>
<b>Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>		<b>9 011 329</b>	<b>8 885 599</b>

# État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Passifs éventuels</b>				
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	767 594	707 124
HB02	Crédits documentaires	(5-2)	201 896	379 541
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 072 919	1 068 000
<b>Total passifs éventuels</b>			<b>2 042 409</b>	<b>2 154 665</b>
<b>Engagements donnés</b>				
		(5-4)		
HB04	Engagements de financement donnés		839 550	456 801
HB05	Engagements sur titres		7 950	13 875
<b>Total engagements donnés</b>			<b>847 500</b>	<b>470 676</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5)	419	-
HB07	Garanties reçues	(5-6)	3 900 341	3 883 407



**Etat de Résultat consolidé**  
**Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019**  
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2019	Du 1er Janv au 31 dec 2018
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	645 718	578 314
PR2 Commissions (en produits)	(6-2)	113 143	104 302
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	55 591	71 703
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	77 096	65 477
<b>Total produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>891 548</b>	<b>819 796</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(490 646)	(443 178)
CH2 Commissions encourues		(7 769)	(7 538)
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>(498 415)</b>	<b>(450 716)</b>
<b>Produits nets Bancaires</b>		<b>393 133</b>	<b>369 080</b>
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(84 892)	(88 099)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	6 495	4 173
PR7 Autres produits d'exploitation		376	1 831
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(111 886)	(104 703)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(39 821)	(37 828)
CH8 Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(7 545)	(3 907)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>155 860</b>	<b>140 547</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		8 110	9 253
PR8/CH9 Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	118	(5 726)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(16 342)	(16 557)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>147 746</b>	<b>127 517</b>
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(808)	(1 786)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>146 938</b>	<b>125 731</b>
Part du résultat revenant aux minoritaires		382	451
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>146 556</b>	<b>125 280</b>
<b>Résultat de base par action (en dinars)</b>		<b>5,534</b>	<b>4,731</b>
<b>Résultat dilué par action ( en dinars)</b>		<b>5,534</b>	<b>4,731</b>

# Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Activités d'exploitation</b>	<b>(7-1)</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		800 238	724 663
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(492 716)	(456 296)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(10 165)	(130 895)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		110 715	36 006
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		30 237	396 586
Titres de placement		48 428	284 343
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(125 889)	(163 830)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(390)	14 367
Impôts sur les bénéfices		(19 952)	(18 020)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>340 501</b>	<b>686 924</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(7-2)</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 046	(7 662)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		152 637	(179 418)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 738)	(11 024)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>126 945</b>	<b>(198 104)</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>(7-3)</b>		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(55 733)	(48 587)
Augmentation / diminution ressources spéciales		56 154	(44 224)
Dividendes versés		(18 719)	(27 000)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(148)	(548)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>(18 446)</b>	<b>(120 359)</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		609	(1 066)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		(4896)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		444 713	367 395
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>		<b>(593 794)</b>	<b>(961 189)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de période</b>	<b>(7-4)</b>	<b>(149 081)</b>	<b>(593 794)</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2019

## 1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## 2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2019.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

## 3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

## 4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

### 4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

### 4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Sociétés	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie

SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
AMEN IMMOBILIERE	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	44,49%	54,80%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,09%	0,09%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	99,46%	99,23%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

**IG : Intégration globale**

**ME : Mise en équivalence**

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2019, le Groupe Amen Bank a enregistré deux nouvelles entrées à son périmètre :

1-AMEN IMMOBILIERE en tant que filiale

2-AMEN ALLIANCE SICAV en tant qu'entreprise associée

Le groupe a enregistré aussi deux sorties de son périmètre à savoir, Clinique El Amen Bizerte et Clinique El Amen Nabeul.

## 5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

### 5.1- Créances à la clientèle

#### 5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### 5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### **Actifs classés :**

#### **Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### **Classe B2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

#### **Classe B3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

#### **Classe B4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne, ...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

\* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

\* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

\* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes:

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

### **5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte**

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

### **5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

## **5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :**

### **5.2.1 Provisions collectives :**

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 78 406 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 74 684 mDT constituée en 2018, une provision complémentaire nette de 3 722 mDT a été dotée au titre de l'année 2019.

### **5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2019 :**

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

#### **Première mesure :**

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2019, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

#### **Deuxième mesure :**

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise d'agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés n'a été constatée au cours de 2019.

### **5.3 Provisions additionnelles**

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 210 530 mDT.

### **5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, d'agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2018 un montant de 38 771 mDT.

Au 31 décembre 2019, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 25 671 mDT.

### **5.5 Portefeuille titres**

#### **5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres**

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### **Portefeuille titres commercial**

##### **- Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

##### **- Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

## **Portefeuille d'investissement :**

### **- Titres d'investissement**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

### **- Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

### **- Participations avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

## **5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

### **- Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

### **- Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### **- Titres d'investissement**

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

## **5.6 Prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

## **5.7 Prise en compte des charges**



Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées en résultat.

## **5.8 Valeurs immobilisées**

### **- Immeubles d'exploitation**

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

<b>Catégorie d'immobilisations</b>	<b>Taux pratiqué</b>
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

### **- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances**

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente Plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

## **5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

## **5.10 Règles de conversion des opérations en devises**

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

## **5.11 Réévaluation des positions de change en devises**

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2019. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2019.

## **5.12 Charge d'impôt**

En 2019, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

## **6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION**

### **6.1 Traitement des écarts de première consolidation**

#### **6.1.1 Le Goodwill**

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

### **6.2 Soldes et opérations réciproques**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

## **7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES**

### **7.1 Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

### **7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société « Sicar Amen » pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

## IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

### 1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

#### Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2019 un montant de 788 620 mDT contre 402 287 mDT au 31.12.2018 et se compose comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 023	58 658	(3 635)	(6%)
BCT, CCP & TGT	733 597	343 629	389 968	113%
<b>Total</b>	<b>788 620</b>	<b>402 287</b>	<b>386 333</b>	<b>96%</b>

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 028	58 663	(3 635)	(6%)
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
<b>Sous Total (1)</b>	<b>55 023</b>	<b>58 658</b>	<b>(3 635)</b>	<b>(6%)</b>
BCT	733 686	343 657	390 029	113%
Provisions sur BCT	(140)	(111)	(29)	26%
<b>Sous Total (2)</b>	<b>733 546</b>	<b>343 546</b>	<b>390 000</b>	<b>114%</b>
CCP	54	83	(29)	(35%)
Provisions sur CCP	(3)	-	(3)	(100%)
<b>Sous Total (3)</b>	<b>51</b>	<b>83</b>	<b>(32)</b>	<b>(39%)</b>
<b>Total</b>	<b>788 620</b>	<b>402 287</b>	<b>386 333</b>	<b>96%</b>

#### Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2019 un montant de 244 809 mDT contre 188 476 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	78 443	9 395	69 048	735%
Prêts aux établissements bancaires	62 847	27 764	35 083	126%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	(4)	147	(3675%)
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>141 433</b>	<b>37 155</b>	<b>104 278</b>	<b>281%</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	282	20 371	(20 089)	(99%)
Prêts aux établissements financiers	101 612	129 078	(27 466)	(21%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	1 872	(390)	(21%)
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>103 376</b>	<b>151 321</b>	<b>(47 945)</b>	<b>(32%)</b>
<b>Total</b>	<b>244 809</b>	<b>188 476</b>	<b>56 333</b>	<b>30%</b>

### Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Comptes débiteurs à la clientèle</b>	<b>1 025 993</b>	<b>993 444</b>	<b>32 549</b>	<b>3%</b>
Comptes débiteurs à la clientèle	990 018	965 259	24 759	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	35 975	28 185	7 790	28%
<b>Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires</b>	<b>4 146 315</b>	<b>4 350 273</b>	<b>(203 958)</b>	<b>(5%)</b>
Autres concours à la clientèle en dinars	3 746 949	4 004 125	(257 176)	(6%)
Autres concours à la clientèle en devises	399 366	346 148	53 218	15%
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>556 588</b>	<b>586 712</b>	<b>(30 124)</b>	<b>(5%)</b>
Créances sur ressources budgétaires	88 869	39 864	49 005	123%
Créances sur ressources extérieures	467 719	546 848	(79 129)	(14%)
<b>Total</b>	<b>5 728 896</b>	<b>5 930 429</b>	<b>(201 533)</b>	<b>(3%)</b>

### Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2019 un solde de 300 512 mDT contre un solde de 289 049 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Titres de transaction</b>	<b>140 577</b>	<b>92 545</b>	<b>48 032</b>	<b>52%</b>
Bons de trésors	140 577	92 384	48 193	52%
Créances rattachées	-	161	(161)	(100%)
<b>Titres de placement</b>	<b>159 935</b>	<b>196 504</b>	<b>(36 569)</b>	<b>(19%)</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>145 651</b>	<b>179 456</b>	<b>(33 805)</b>	<b>(19%)</b>
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8	8	-	0%
Emprunts Obligataires	139 935	172 938	(33 003)	(19%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	5 708	6 510	(802)	(12%)
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>14 284</b>	<b>17 048</b>	<b>(2 764)</b>	<b>(16%)</b>
Actions cotées	17 507	18 403	(896)	(5%)
Provision pour moins-value latente des actions	(3 223)	(1 355)	(1 868)	138%
<b>Total</b>	<b>300 512</b>	<b>289 049</b>	<b>11 463</b>	<b>4%</b>

### Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2019 un solde de 1 357 595 mDT contre 1 505 128 mDT au 31.12.2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres d'investissement	828 740	917 515	(88 775)	(10%)
Titres de participation	82 322	134 086	(51 764)	(39%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	446 533	453 527	(6 994)	(2%)
<b>Total</b>	<b>1 357 595</b>	<b>1 505 128</b>	<b>(147 533)</b>	<b>(10%)</b>

(\*) Les participations avec convention en rétrocession comprennent un encours brut de 404 441 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

**Note 1-5. Titres mis en équivalence :**

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 176 419 mDT au 31.12.2019 contre un solde de 154 952 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018
MLA	79 573	66 557
TUNISIE LEASING & FACTORING	47 061	39 305
AMEN SANTE	14 732	7 856
TLG Finance	12 050	15 834
HAYETT	8 706	7 680
EL IMRANE	3 019	2 894
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	-	1 392
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	-	2 039
TUNINVEST INNOVATION SICAR	228	209
EL KAWARIS	845	934
TUNISYS	768	793
AMEN ALLIANCE SICAV	995	-
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	16
SUNAGRI	117	107
AMEN PREMIERE	76	47
SICAV AMEN	66	61
COMAR COTE D'IVOIRE	5 787	6 761
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 382	2 467
<b>Total</b>	<b>176 419</b>	<b>154 952</b>

**Note 1-6. Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2019 un solde de 190 413 mDT contre un solde de 169 076 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 226</b>	<b>2 704</b>	<b>522</b>	<b>19%</b>
Immobilisations incorporelles	9 651	14 450	(4 799)	(33%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 241)	(11 562)	5 321	(46%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 869</b>	<b>163 072</b>	<b>20 797</b>	<b>13%</b>
Immobilisations corporelles	260 341	233 764	26 577	11%
Amortissement des immobilisations corporelles	(76 472)	(70 692)	(5 780)	8%
<b>Immobilisations encours</b>	<b>3 318</b>	<b>3 300</b>	<b>18</b>	<b>1%</b>
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
<b>Total</b>	<b>190 413</b>	<b>169 076</b>	<b>21 337</b>	<b>13%</b>

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2019 accuse un solde net de 1 539 mDT contre 1786 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2018	Integration GW sur acquisition 2019	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2019	Amort cumulé au 31/12/2018	Dotation au 31/12/2019	Amort cumulé au 31/12/2019	VCN au 31/12/2018	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2019
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 686	(454)	-	4 232	(3 114)	220	(2 894)	1 572		1 338
Goodwill MAGREB LEASING ALGERIE	-	(1 752)	-	(1 752)	-	1 752	1 752	-		-
Goodwill AMEN SANTE	-	351	-	351	-	(351)	(351)	-		-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(42)	(13)	(55)	214		201
<b>Total</b>	<b>4 942</b>	<b>(1 855)</b>	<b>-</b>	<b>3 087</b>	<b>(3 156)</b>	<b>1 608</b>	<b>(1 548)</b>	<b>1 786</b>		<b>1 539</b>

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

### TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2019

Description	Valeur Brute au 31/12/2018 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2019 consolidée	Amort / Provision Cumulé au 31/12/2018 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumulé au 31/12/2019 consolidée	VCN au 31/12/2019 consolidée
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>10 198</b>	<b>1 346</b>	<b>(1 893)</b>	<b>9 651</b>	<b>(7 494)</b>	<b>1 069</b>	<b>-</b>	<b>(6 425)</b>	<b>3 227</b>
Goodwill	691	-	(1 855)	(1 164)	1 095	1 608	-	2 703	1 539
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	8 319	1 339	(38)	9 620	(7 627)	(492)	-	(8 119)	1 501
Droit au bail	965	-	-	965	(747)	(40)	-	(787)	178
Autres immobilisations incorporelles	39	7	-	46	(31)	(7)	-	(38)	8
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>233 961</b>	<b>30 091</b>	<b>(3 514)</b>	<b>260 538</b>	<b>(70 889)</b>	<b>(6 960)</b>	<b>1 180</b>	<b>(76 670)</b>	<b>183 868</b>
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>137 584</u>	<u>1 263</u>	<u>(176)</u>	<u>138 671</u>	<u>(35 345)</u>	<u>(3 223)</u>	<u>100</u>	<u>(38 468)</u>	<u>100 203</u>
Terrains d'exploitation	39 952	85	-	40 037	-	-	-	-	40 037
Bâtiments	69 070	544	(3)	69 611	(16 560)	(1 473)	89	(17 944)	51 667
Aménagements de bâtiments-	28 562	634	(173)	29 023	(18 785)	(1 750)	11	(20 524)	8 499
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>53 858</u>	<u>25 286</u>	<u>(1 491)</u>	<u>77 653</u>	<u>(4 595)</u>	<u>(350)</u>	<u>-</u>	<u>(4 945)</u>	<u>72 708</u>
Bâtiments	53 858	25 286	(1 491)	77 653	(4 595)	(350)	-	(4 945)	72 708
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>7 943</u>	<u>1 521</u>	<u>(865)</u>	<u>8 599</u>	<u>(5 615)</u>	<u>(671)</u>	<u>140</u>	<u>(6 146)</u>	<u>2 453</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>5 276</u>	<u>455</u>	<u>(844)</u>	<u>4 887</u>	<u>(3 275)</u>	<u>(884)</u>	<u>811</u>	<u>(3 348)</u>	<u>1 539</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>13 356</u>	<u>341</u>	<u>(103)</u>	<u>13 594</u>	<u>(9 265)</u>	<u>(1 013)</u>	<u>102</u>	<u>(10 176)</u>	<u>3 418</u>
<u>Machines DAB</u>	<u>7 011</u>	<u>651</u>	<u>-</u>	<u>7 662</u>	<u>(5 799)</u>	<u>(316)</u>	<u>1</u>	<u>(6 114)</u>	<u>1 547</u>
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	<u>154</u>	<u>-</u>	<u>2 481</u>	<u>(1 744)</u>	<u>(76)</u>	<u>(1)</u>	<u>(1 821)</u>	<u>661</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>6 606</u>	<u>420</u>	<u>(35)</u>	<u>6 991</u>	<u>(5 251)</u>	<u>(427)</u>	<u>27</u>	<u>(5 651)</u>	<u>1 340</u>
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>3 300</b>	<b>989</b>	<b>(971)</b>	<b>3 318</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 318</b>
Immobilisations corporelles encours	2 855	972	(812)	3 015	-	-	-	-	3 015
Immobilisations incorporelles encours	445	17	(159)	303	-	-	-	-	303
<b>Total</b>	<b>247 459</b>	<b>32 426</b>	<b>(6 378)</b>	<b>273 507</b>	<b>(78 383)</b>	<b>(5 891)</b>	<b>1 180</b>	<b>(83 094)</b>	<b>190 413</b>

### Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2019 un montant de 224 065 mDT contre un montant de 246 202 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>42 547</b>	<b>93 147</b>	<b>(50 600)</b>	<b>(54%)</b>
<u>Comptes d'attente</u>	<u>19 937</u>	<u>18 105</u>	<u>1 832</u>	<u>10%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	4 594	5 054	(460)	(9%)
Comptes d'attente de la compensation	9 489	10 328	(839)	(8%)
Autres comptes d'attente	5 854	2 723	3 131	115%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>22 610</u>	<u>75 042</u>	<u>(52 432)</u>	<u>(70%)</u>
<b>Autres</b>	<b>181 518</b>	<b>153 055</b>	<b>28 463</b>	<b>19%</b>
Stock en matières, fournitures et timbres	175	365	(190)	(52%)
Etat, impôts et taxes	22 653	15 608	7 045	45%
Allocation familiales	276	211	65	31%
Dépôts et cautionnements	294	294	-	0%
Opérations avec le personnel	80 783	75 563	5 220	7%
Débiteurs divers	65 038	50 663	14 375	28%
Créances sur l'Etat	773	567	206	36%
Autres	6 229	3 324	2 905	87%
Actif d'impôt différé	5 297	6 460	(1 163)	(18%)
<b>Total</b>	<b>224 065</b>	<b>246 202</b>	<b>(22 137)</b>	<b>(9%)</b>

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Provisions sur comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>(16 531)</b>	<b>(16 636)</b>	<b>105</b>	<b>(1%)</b>
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(7 922)	(8 042)	120	(1%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 278)	(1 263)	(15)	1%
<b>Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7</b>	<b>(18 138)</b>	<b>(18 388)</b>	<b>250</b>	<b>(1%)</b>
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(693)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 668)	(2 174)	506	(23%)
Provisions sur autres comptes	(15 777)	(15 521)	(256)	2%
<b>Total</b>	<b>(34 669)</b>	<b>(35 024)</b>	<b>355</b>	<b>(1%)</b>

## 2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

### Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 1 066 677 mDT enregistrant ainsi une baisse de 5 388 mDT par rapport au 31.12.2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25	12	48%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 066 640	1 068 000	(1 360)	(0%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	4 040	(4 040)	(100%)
<b>Total</b>	<b>1 066 677</b>	<b>1 072 065</b>	<b>(5 388)</b>	<b>(1%)</b>

### Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 233 071 mDT contre un solde de 235 057 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>213 790</b>	<b>231 512</b>	<b>(17 722)</b>	<b>(8%)</b>
Avoirs sur établissements bancaires	72 297	71 536	761	1%
Emprunts auprès des établissements bancaires	141 493	159 976	(18 483)	(12%)
<b>Dépôts et avoirs des établissements financiers</b>	<b>19 281</b>	<b>3 545</b>	<b>15 736</b>	<b>444%</b>
Avoirs sur établissements bancaires	19 274	3 533	15 741	446%
Emprunts auprès des établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
<b>Total</b>	<b>233 071</b>	<b>235 057</b>	<b>(1 986)</b>	<b>(1%)</b>

### Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2019 un solde de 5 547 360 mDT contre un solde de 5 505 003 mDT au 31.12.2018 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Dépôts à vue</b>	<b>1 598 400</b>	<b>1 668 372</b>	<b>(69 972)</b>	<b>(4%)</b>
<b>Autres Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 948 960</b>	<b>3 836 631</b>	<b>112 329</b>	<b>3%</b>
<u>Epargne</u>	<u>1 559 075</u>	<u>1 469 211</u>	<u>89 864</u>	<u>6%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 270 349</u>	<u>2 222 969</u>	<u>47 380</u>	<u>2%</u>
Dépôts à terme en dinars	1 973 621	1 811 034	162 587	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	13 573	2 696	10 877	403%
Dépôts à terme en devises	281 798	406 800	(125 002)	(31%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 357	2 439	(1 082)	(44%)
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>119 536</b>	<b>144 451</b>	<b>(24 915)</b>	<b>(17%)</b>
<b>Total</b>	<b>5 547 360</b>	<b>5 505 003</b>	<b>42 357</b>	<b>1%</b>



#### Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 874 676 mDT contre 875 255 mDT au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	224 981	281 714	(56 733)	(20%)
Ressources spéciales	649 695	593 541	56 154	9%
<b>Total</b>	<b>874 676</b>	<b>875 255</b>	<b>(579)</b>	<b>(0%)</b>

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	216 747	273 248	(56 501)	(21%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 234	8 466	(232)	(3%)
<b>Total</b>	<b>224 981</b>	<b>281 714</b>	<b>(56 733)</b>	<b>(20%)</b>

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Ressources budgétaires	24 136	7 815	16 321	209%
Ressources extérieures	625 559	585 726	39 833	7%
<b>Total</b>	<b>649 695</b>	<b>593 541</b>	<b>56 154</b>	<b>9%</b>

#### Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>7 034</b>	<b>6 125</b>	<b>909</b>	<b>15%</b>
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Autres provisions pour passifs et charges	5 031	4 755	276	6%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>196 836</b>	<b>209 404</b>	<b>(12 568)</b>	<b>(6%)</b>
<u>Comptes d'attente</u>	<u>5 160</u>	<u>4 463</u>	<u>697</u>	<u>16%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>153 941</u>	<u>164 728</u>	<u>(10 787)</u>	<u>(7%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	73 932	77 689	(3 757)	(5%)
Dépôts du personnel	5 524	4 820	704	15%
Charges à payer	74 485	82 219	(7 734)	(9%)
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>34 548</u>	<u>32 524</u>	<u>2 024</u>	<u>6%</u>
<u>Autres</u>	<u>3 187</u>	<u>7 689</u>	<u>(4 502)</u>	<u>(59%)</u>
<b>Total autres passifs</b>	<b>203 870</b>	<b>215 529</b>	<b>(11 659)</b>	<b>(5%)</b>

### 3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN PROJECT	121	335
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN PROJECT	6	21
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN IMMOBILIERE	1	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN IMMOBILIERE	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 552	1 499
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	349	246
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CAPITAL	600	479
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CAPITAL	174	154
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	2	2
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CORPORATE FINANCE	8	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CORPORATE FINANCE	(1)	8
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 344	1 322
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN INVEST	(148)	20
<b>Total</b>	<b>4 011</b>	<b>4 089</b>

### 4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2019	CP au 31/12/2018	Observation
<b>Amen Bank</b>	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	755 051	667 462	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	26	5	
	Résultat	132 596	108 063	
	<b>Total</b>		<b>1 020 501</b>	<b>908 358</b>
<b>SICAR AMEN</b>	Réserves	9 395	9 003	
	Résultat	2 609	1 840	
	<b>Total</b>	<b>12 004</b>	<b>10 843</b>	
<b>LE RECOUVREMENT</b>	Réserves	2 496	2 482	
	Résultat	1 361	1 354	
	<b>Total</b>	<b>3 857</b>	<b>3 836</b>	
<b>AMEN PROJECT</b>	Réserves	11	93	
	Résultat	7	24	
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>117</b>	
<b>SOGEREC</b>	Réserves	207	(313)	
	Résultat	319	520	
	<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>207</b>	
<b>AMEN CAPITAL</b>	Réserves	391	250	
	Résultat	202	179	
	<b>Total</b>	<b>593</b>	<b>429</b>	
<b>AMEN IMMOBILIERE</b>	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	Nouvelle entrée en périmètre
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>AMEN CORPORATE FINANCE</b>	Réserves	9	-	
	Résultat	(1)	9	
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	
<b>AMEN INVEST</b>	Réserves	823	786	
	Résultat	(255)	35	
	<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>821</b>	

TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	19 557	11 606	
	Résultat	(617)	7 666	
	<b>Total</b>	<b>18 940</b>	<b>19 272</b>	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	11 662	22 981	
	Résultat	13 381	9 697	
	<b>Total</b>	<b>25 043</b>	<b>32 678</b>	
EL IMRANE	Réserves	1 197	1 036	
	Résultat	422	458	
	<b>Total</b>	<b>1 619</b>	<b>1 494</b>	
KAWARIS	Réserves	121	50	
	Résultat	77	236	
	<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>286</b>	
TLG FINANCE	Réserves	(2 855)	1 277	
	Résultat	(3 373)	(3 097)	
	<b>Total</b>	<b>(6 228)</b>	<b>(1 820)</b>	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	-	-	Nouvelle entrée en périmètre
	Résultat	-	-	
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
HAYETT	Réserves	4 049	3 476	
	Résultat	1 645	1 191	
	<b>Total</b>	<b>5 694</b>	<b>4 667</b>	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	29	22	
	Résultat	13	6	
	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>28</b>	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	14	16	
	Résultat	(2)	(2)	
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	
TUNISYS	Réserves	466	406	
	Résultat	2	87	
	<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>493</b>	
AMEN SANTE	Réserves	(286)	(85)	
	Résultat	(1 342)	(201)	
	<b>Total</b>	<b>(1 628)</b>	<b>(286)</b>	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	-	(670)	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(843)	
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(1 513)</b>	
AMEN PREMIERE	Réserves	(41)	(30)	
	Résultat	4	2	
	<b>Total</b>	<b>(37)</b>	<b>(28)</b>	
SICAV AMEN	Réserves	(83)	(88)	
	Résultat	3	3	
	<b>Total</b>	<b>(80)</b>	<b>(85)</b>	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	-	(737)	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(1 123)	
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>(1 860)</b>	
SUNAGRI	Réserves	(119)	(127)	
	Résultat	8	7	
	<b>Total</b>	<b>(111)</b>	<b>(120)</b>	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	242	1 722	
	Résultat	(433)	(894)	
	<b>Total</b>	<b>(191)</b>	<b>828</b>	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(81)	(131)	
	Résultat	(70)	67	
	<b>Total</b>	<b>(151)</b>	<b>(64)</b>	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	802 254	720 488	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	26	5	
	Résultat	146 556	125 280	
	<b>Total</b>	<b>1 081 664</b>	<b>978 601</b>	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31/12/2019 :

Description	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	132 405	705 793	15 117	5	853 320	125 280	978 600
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	89 510	-	35 770	125 280	(125 280)	-
Dividendes versés	-	-	-	(35 749)	(35 749)	-	(35 749)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	(42)	-	-	(42)	-	(42)
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(148)	-	-	(148)	-	(148)
Variation de périmètre de consolidation	-	656	-	-	656	-	656
Variation des subventions d'investissements	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	(8 208)	-	(8 208)	-	(8 208)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	146 556	146 556
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2019.12</b>	<b>132 405</b>	<b>795 767</b>	<b>6 909</b>	<b>26</b>	<b>935 108</b>	<b>146 556</b>	<b>1 081 664</b>

## 5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

### Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 767 594 mDT contre 707 124 mDT au terme de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions	718 193	666 749	51 444	8%
Avals	41 367	31 061	10 306	33%
Autres garanties données	8 034	9 314	(1 280)	(14%)
<b>Total</b>	<b>767 594</b>	<b>707 124</b>	<b>60 470</b>	<b>9%</b>

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	504 161	264 484	239 677	91%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	(10 090)	(100%)
Cautions en faveur de la clientèle	214 032	392 175	(178 143)	(45%)
<b>Total</b>	<b>718 193</b>	<b>666 749</b>	<b>51 444</b>	<b>8%</b>

L'encours des avals se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	41 367	31 061	10 306	33%
<b>Total</b>	<b>41 367</b>	<b>31 061</b>	<b>10 306</b>	<b>33%</b>

### Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 379 541 mDT au 31.12.2018 à 201 896 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	163 231	254 935	(91 704)	(36%)
Crédits documentaires Export	38 665	124 606	(85 941)	(69%)
<b>Total</b>	<b>201 896</b>	<b>379 541</b>	<b>(177 645)</b>	<b>(47%)</b>

### Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	643 751	640 000	3 751	1%
BTA données en garantie	386 168	367 000	19 168	5%
Emprunt national donné en garantie	43 000	61 000	(18 000)	(30%)
<b>Total</b>	<b>1 072 919</b>	<b>1 068 000</b>	<b>4 919</b>	<b>0%</b>

### Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2019 à 847 500 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>839 550</b>	<b>456 801</b>	<b>382 749</b>	<b>84%</b>
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	4 715	3 282	1 433	44%
<b>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</b>	<b>787 805</b>	<b>441 794</b>	<b>346 011</b>	<b>78%</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	430 213	116 327	313 886	270%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	66 285	14 600	51 685	354%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	39 384	-	39 384	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	251 923	310 867	(58 944)	(19%)
<b>Autorisation des crédits par carte</b>	<b>47 030</b>	<b>11 725</b>	<b>35 305</b>	<b>301%</b>
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>7 950</b>	<b>13 875</b>	<b>(5 925)</b>	<b>(43%)</b>
<b>Participations non libérées</b>	<b>7 950</b>	<b>13 875</b>	<b>(5 925)</b>	<b>(43%)</b>
<b>Total</b>	<b>847 500</b>	<b>470 676</b>	<b>376 824</b>	<b>80%</b>

### Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus s'élèvent au 31.12.2019 à 419 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>419</b>	-	<b>419</b>	<b>100%</b>
Auprès des établissements financiers	419	-	419	100%
<b>Total</b>	<b>419</b>	-	<b>419</b>	<b>100%</b>

### Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2019 à 3 900 341 mDT contre 3 883 407 mDT au terme de l'exercice 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	176 908	154 682	22 226	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	216 116	172 591	43 525	25%
Garanties reçues de la clientèle	3 507 317	3 556 134	(48 817)	(1%)
<b>Total</b>	<b>3 900 341</b>	<b>3 883 407</b>	<b>16 934</b>	<b>0%</b>

## 6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2019 un montant de 645 718 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</b>	<b>18 412</b>	<b>14 387</b>	<b>4 025</b>	<b>28%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>591 620</b>	<b>540 959</b>	<b>50 661</b>	<b>9%</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>35 686</b>	<b>22 968</b>	<b>12 718</b>	<b>55%</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 027	14 752	13 275	90%
Commissions à caractère d'intérêt	7 659	8 216	(557)	(7%)
<b>Total</b>	<b>645 718</b>	<b>578 314</b>	<b>67 404</b>	<b>12%</b>

### Note 6-2. Commissions en produits

Les Commissions en produits ont totalisé en 2019 un montant de 113 143 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	69 678	60 263	9 415	16%
Opérations sur placement et titres	1 851	2 278	(427)	(19%)
Opérations de change	1 747	1 803	(56)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	4 428	4 762	(334)	(7%)
Gestion, étude et engagement	12 727	13 553	(826)	(6%)
Opérations monétaires et de banque directe	19 518	17 017	2 501	15%
Bancassurance	2 294	2 221	73	3%

Banque d'affaire	10	504	(494)	(98%)
Autres commissions	890	1 901	(1 011)	(53%)
<b>Total</b>	<b>113 143</b>	<b>104 302</b>	<b>8 841</b>	<b>8%</b>

### Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 932	4 860	(1 928)	(40%)
Gain net sur titres de placement	8 498	19 920	(11 422)	(57%)
Gain net sur opérations de change	44 161	46 923	(2 762)	(6%)
<b>Total</b>	<b>55 591</b>	<b>71 703</b>	<b>(16 112)</b>	<b>(22%)</b>

### Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2019 un montant de 77 096 mDT contre 65 477 mDT en 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	74 985	60 878	14 107	23%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 259	4 512	(3 253)	(72%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	852	87	765	879%
<b>Total</b>	<b>77 096</b>	<b>65 477</b>	<b>11 619</b>	<b>18%</b>

### Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2019 un montant de 490 646 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>(435 017)</b>	<b>(372 148)</b>	<b>(62 869)</b>	<b>17%</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(103 058)	(91 441)	(11 617)	13%
Opérations avec la clientèle	(300 249)	(245 207)	(55 042)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(31 710)	(35 500)	3 790	(11%)
<b>Autres Intérêts et charges</b>	<b>(55 629)</b>	<b>(71 030)</b>	<b>15 401</b>	<b>(22%)</b>
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 428)	(52 834)	17 406	(33%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(20 201)	(18 196)	(2 005)	11%
<b>Total</b>	<b>(490 646)</b>	<b>(443 178)</b>	<b>(47 468)</b>	<b>11%</b>

### Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2019 un montant de 84 892 mDT, enregistrant une baisse de 3 207 mDT par rapport à l'exercice 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(74 356)	(114 966)	40 610	(35%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(3 722)	(8 158)	4 436	(54%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 475)	(40 826)	(22 649)	55%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(669)	(1 512)	843	(56%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(3 190)	2 690	(84%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(2 538)	(1 739)	(799)	46%
<b>Total dotations</b>	<b>(145 260)</b>	<b>(170 391)</b>	<b>25 131</b>	<b>(15%)</b>
Pertes sur créances	(104 341)	(57 718)	(46 623)	81%
<b>Total dotations et pertes sur créances</b>	<b>(249 601)</b>	<b>(228 109)</b>	<b>(21 492)</b>	<b>9%</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	32 729	56 803	(24 074)	(42%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	23 894	14 547	9 347	64%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	79 907	35 223	44 684	127%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	1 264	1 903	(639)	(34%)
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	7 100	(7 100)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	24 269	22 319	1 950	9%
<b>Total Reprises</b>	<b>162 063</b>	<b>137 895</b>	<b>24 168</b>	<b>18%</b>
Recouvrement des créances radiées	2 646	2 115	531	25%
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>164 709</b>	<b>140 010</b>	<b>24 699</b>	<b>18%</b>
<b>Total</b>	<b>(84 892)</b>	<b>(88 099)</b>	<b>3 207</b>	<b>(4%)</b>



### Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2019 un montant de 6 495 mDT, enregistrant une variation de 2 322 mDT par rapport à l'exercice 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(4 935)	(3 856)	(1 079)	28%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	4 177	2 442	1 735	71%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 992	2 979	5 013	168%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(736)	(1 848)	1 112	(60%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(3)	4 456	(4 459)	(100%)
<b>Total</b>	<b>6 495</b>	<b>4 173</b>	<b>2 322</b>	<b>56%</b>

### Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2019 un montant de 159 252 mDT, en hausse de 12 567 mDT par rapport à 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
<b>Frais du personnel</b>	<b>(111 886)</b>	<b>(104 703)</b>	<b>(7 183)</b>	<b>7%</b>
Rémunération du personnel	(84 348)	(78 571)	(5 777)	7%
Charges sociales	(19 699)	(18 855)	(844)	4%
Impôts sur salaires	(1 761)	(1 664)	(97)	6%
Autres charges liées au personnel	(6 078)	(5 613)	(465)	8%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(39 821)</b>	<b>(37 828)</b>	<b>(1 993)</b>	<b>5%</b>
Frais d'exploitation non bancaires	(11 808)	(10 952)	(856)	8%
Autres charges d'exploitation	(28 013)	(26 876)	(1 137)	4%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(7 545)</b>	<b>(3 907)</b>	<b>(3 638)</b>	<b>93%</b>
<b>Total</b>	<b>(159 252)</b>	<b>(146 438)</b>	<b>(12 814)</b>	<b>9%</b>

### Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	-	255	(255)	(100%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(418)	(456)	38	(8%)
Autres résultats exceptionnels	536	(5 525)	6 061	(110%)
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>(5 726)</b>	<b>5 844</b>	<b>(102%)</b>

### Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2019 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Impôts courants	(15 178)	(16 084)	906	(6%)
Impôts différés	(1 164)	(473)	(691)	146%
<b>Total</b>	<b>(16 342)</b>	<b>(16 557)</b>	<b>215</b>	<b>(1%)</b>

### Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(808)	(1 786)	978	(55%)
<b>Total</b>	<b>(808)</b>	<b>(1 786)</b>	<b>978</b>	<b>(55%)</b>

### Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 5,534 dinars contre 4,731 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net en mDT	146 556	125 280	21 276
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>5,534</b>	<b>4,731</b>	<b>0,803</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>5,534</b>	<b>4,731</b>	<b>0,803</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

## 7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (593 794) mDT à (149 081) mDT, enregistrant une hausse de 444 713 mDT ou 74,89%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie positifs à des activités d'exploitation à hauteur de 340 501 mDT et des activités d'investissement pour 126 945 mDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités de financement à hauteur de 18 446 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

#### Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 340 501 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

##### Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 307 522 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 30 237 mDT ;
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 48 423 mDT;
4. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 110 715 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 125 889 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 10 165 mDT.
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 19 952 mDT.
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 390 mDT.

**Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 126 945 mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

**Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :**

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 18 446 mDT au 31 décembre 2019 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'augmentation des ressources spéciales pour 56 154 mDT.

Flux nets négatifs :

1. Le versement des dividendes pour 18 719mDT ;
2. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 148 mDT ;
3. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 55 733 mDT ;

**Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à (149 081) mDT contre (593 794) mDT au 31 décembre 2018.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2019 s'est établi comme suit :

Description	2 019	2 018
<b>Actifs</b>	<b>1 009 425</b>	<b>549 300</b>
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>788 620</b>	<b>402 287</b>
Caisse	55 023	58 658
Avoirs et prêts à la BCT	733 546	343 546
Comptes CCP	51	83
<b>Créances sur les Etablissements bancaires et financiers</b>	<b>122 484</b>	<b>57 530</b>
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	122 201	37 159
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	282	20 371
<b>Titres de transaction</b>	<b>98 322</b>	<b>89 483</b>
<b>Passifs</b>	<b>1 158 506</b>	<b>1 143 094</b>
<b>Banque centrale, CCP</b>	<b>1 066 676</b>	<b>1 068 025</b>
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25
Emprunts auprès de la BCT	1 066 639	1 068 000
<b>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers</b>	<b>91 830</b>	<b>75 069</b>
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	72 556	71 536
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	19 274	3 533
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(149 081)</b>	<b>(593 794)</b>

## 8- AUTRES NOTES

### 8-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,18% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,65% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

## Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019.

### **Société « PGI Holding »**

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 149 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2019 est de 160 mDT (HT).

### **Société « COMAR »**

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et les opérations suivantes :

1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 611 mDT, y compris un engagement hors bilan de 610 mDT.

2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles Au titre de l'année 2019 s'élèvent à 15 mDT (HT).

3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice s'élève à 1 171 mDT;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de s'élève à 3 141 mDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 38 500 mDT.

### **Société « PARENIN »**

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 134 162 mDT. y compris un engagement hors bilan de 37 412 mDT.

### **Société « ENNAKL »**

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 114 522 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 90 953 mDT.

### **Société « HORCHANI FINANCE »**

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 9 000 mDT.

### **Société « Amen Santé »**

Au cours de l'année 2019, Amen Bank a procédé :

- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Nabeul à la société Amen Santé soit 258 375 actions pour 2 584 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Bizerte à la société Amen Santé soit 213 596 actions pour 2 136 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Béja à la société Amen Santé soit 1 647 actions pour 165 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Gafsa à la société Amen Santé soit 832 actions pour 83 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Hôpital Privé à la société Amen Santé soit 37 800 actions pour 378 mDT.
- Au rachat de 186 468 actions de la société Amen Santé auprès de la société SFI pour un montant total de 2 163 mDT.
- A la participation dans l'augmentation du capital de la société Amen Santé par la souscription à 387 600 actions de 10 dinars chacune.

### **Société « SICAR Amen »**

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-trois (23) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 440 089 mDT. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 174 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à 121 mDT (HT).

### **Société « Tunisie Leasing & Factoring »**

Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 82 742 mDT, y compris un engagement hors bilan de 59 346 mDT.

### **Société « Le recouvrement »**

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 102 969 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

### **Société « Tunisys »**

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 618 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 542 mDT.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2019, pour un montant de 1 266 mDT.

### **Société « Hayett »**

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2019, à 43 mDT. La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2019, s'élève à 2 343 mDT.

L'encours des dépôts de la société HAYETT auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 54 000 mDT.

### **Société « EL IMRANE »**

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 16 720 mDT, y compris un engagement hors bilan de 20 mDT.

### **Société « Amen Capital »**

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

### **Société « Amen Invest »**

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 113 mDT (HT) au titre de l'exercice 2019.

### **Société « SOGEREC »**

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%.  
Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 mDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de 92 mDT (HT).
3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché d'Amen Bank et occupe le poste depuis le 1er Octobre 2017 et pour une période de deux ans.  
La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1er Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.
4. La charge supportée en 2019 par Amen Bank au titre des commissions sur les montants recouverts par la SOGEREC s'élève à 1 179 mDT. Ces commissions sont la contrepartie des prestations suivantes :
  - La prise en charge, le traitement et la gestion de tous les dossiers de créances qui sont remis à la SOGEREC ;
  - L'accomplissement en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" de tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et régulant toute somme, en liquidant tous bien et concluant tous accords ;
  - La conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui sont remis à la SOGEREC.

### **Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »**

Au cours de 2019, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 733 160 actions pour un montant global de 16 032 mDT.

### **Société « Amen Project »**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 180 mDT.

### **Société « EL KAWARIS »**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

### **Société « SUNAGRI »**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 705 mDT.  
Le total des engagements de la société SUNAGRI, détenue à hauteur de 27%, auprès d'Amen Bank s'élève à 340 mDT.

### **Société « TUNINVEST INNOVATIONS SICAR »**

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR auprès d'Amen Bank s'élève à 800 mDT.

### SICAVs :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

		Sicav Amen	Amen première Sicav
<b>Actif net au 31/12/2019 en mDT</b>		<b>36 548</b>	<b>70 442</b>
<b><u>Commission de dépositaire</u></b>	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<b><u>Commission de distribution</u></b>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	264 061 DT HT	467 035 DT HT

### **Cession d'un bien immeuble hors exploitation au cours de 2019 :**

Au cours de 2019, Amen Bank a cédé un bien immeuble acquis par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de 1 487 KDT par le paiement au comptant de 700 KDT et le reliquat su 5 ans. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 7 février 2019.

### **Note 8-2. Évènements postérieurs à la date de clôture**

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, le groupe notamment la société mère Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place des mesures exceptionnelles dont l'objectif est de soutenir aussi bien les entreprises que les particuliers. Parmi ces mesures, les banques et les institutions financières sont appelées à reporter, sous certaines conditions, les échéances, principal et intérêts, des crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Des simulations d'impacts de cette pandémie, sur la base d'hypothèses d'évolution des créances classées et du refinancement, sont en cours d'étude, en coordination avec la Banque Centrale de Tunisie.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et aux mesures exceptionnelles prises et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de leur publication.



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 081 664 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **146 556 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Paragraphes d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
- 2- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 8.2 « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, le Groupe notamment la société mère Amen Bank a actionné un plan de continuité d'activités qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

##### **4.1 Evaluation des engagements de la clientèle**

###### *Risque identifié*

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (64%) et qui totalise, au 31 décembre 2019, **5 728 896 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

###### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

## **4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession**

### *Risque identifié*

Au 31 décembre 2019, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours, géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **404 441 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **30%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

## **4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits**

### *Risque identifié*

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2019, à **645 718 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**72%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire**

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

### **6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 8 Avril 2020**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**B.D.O**

**Adnene ZGHIDI**